Inventaires de la faune marine de la Réserve Naturelle Falaise du Cap Romain - 78 espèces

Données : Nelly Rustand (stagiaire) en 2004, Gwenaëlle Gracia (stagiaire) en 2005, GEMEL-Normandie de 2009 à 2011

Embranchement	Classe	Nom scientifique	2004	2005	2009 à 2011
Annélides	Oligochètes	Oligochaeta			×
Annélides	Polychètes	*Arenicola* sp.	×		×
Annélides	Polychètes	*Arenicola marina* (Linnaeus, 1758)		×	×
Annélides	Polychètes	Capitella			×
Annélides	Polychètes	*Cirriformia tentaculata* (Montagu, 1808)	×	×	
Annélides	Polychètes	*Eteone longa* (Fabricius, 1780)			×
Annélides	Polychètes	*Eulalia viridis* (Johnston, 1829)		×	
Annélides	Polychètes	*Gattyana cirrhosa* (Pallas, 1766)		×	
Annélides	Polychètes	*Glycera tridactyla* Schmarda, 1861			×
Annélides	Polychètes	*Lanice conchilega* (Pallas, 1766)	×	×	×
Annélides	Polychètes	*Magelona mirabilis* (Johnston, 1865)			×
Annélides	Polychètes	*Malacoceros tetracerus* (Schmarda, 1861)			×
Annélides	Polychètes	*Nephtys cirrosa* (Ehlers, 1868)			×
Annélides	Polychètes	*Onuphis eremita* Audouin & Milne Edwards, 1833	×		
Annélides	Polychètes	*Perinereis cultrifera* (Grube, 1840)	×		×
Annélides	Polychètes	*Polydora* sp.	×		×
Annélides	Polychètes	*Polydora ciliata* (Johnston, 1838)			×
Annélides	Polychètes	*Pygospio elegans* Claparède, 1863			×
Annélides	Polychètes	*Scoloplos (scoloplos) armiger* (Müller, 1776)			×
Annélides	Polychètes	*Spio martinensis* Mesnil, 1896			×
Annélides	Polychètes	*Spirobranchus triqueter* (Linnaeus, 1758)	×		×
Arthropodes	Cirripèdes	*Austrominius modestus* (Darwin, 1854)	×	×	×
Arthropodes	Cirripèdes	Balanidae			×
Arthropodes	Cirripèdes	*Perforatus perforatus* (Bruguière, 1789)	×	×	×
Arthropodes	Cirripèdes	*Semibalanus balanoides* (Linnaeus, 1758)	×	×	×
Arthropodes	Malacostracés	*Bathyporeia* sp.			×
Arthropodes	Malacostracés	*Bathyporeia pilosa* (Lindström, 1855)			×
Arthropodes	Malacostracés	*Bathyporeia sarsi* Watkin, 1938			×
Arthropodes	Malacostracés	*Cancer pagurus* Linnaeus, 1758	×		×
Arthropodes	Malacostracés	*Carcinus maenas* (Linnaeus, 1758)	×	×	×
Arthropodes	Malacostracés	*Crangon crangon* (Linnaeus, 1758)	×		×
Arthropodes	Malacostracés	*Cumopsis goodsir* (Van Beneden, 1861)			×
Arthropodes	Malacostracés	*Ebalia tumefacta* (Montagu, 1808)	×		
Arthropodes	Malacostracés	*Gammarus* sp.			×
Arthropodes	Malacostracés	*Gammarus locusta* (Linnaeus, 1758)	×	×	
Arthropodes	Malacostracés	*Hemigrapsus sanguineus* (De Haan, 1835)			×
Arthropodes	Malacostracés	*Idotea* sp.			×
Arthropodes	Malacostracés	*Idotea granulosa* Rathke, 1843			×
Arthropodes	Malacostracés	*Idotea neglecta* Sars, 1897		×	
Arthropodes	Malacostracés	*Maja brachydactyla* Balss, 1922			×
Arthropodes	Malacostracés	*Necora puber* (Linnaeus, 1767)			×
Arthropodes	Malacostracés	Paguroidea			×
Arthropodes	Malacostracés	*Pagurus bernhardus* (Linnaeus, 1758)	×		
Arthropodes	Malacostracés	*Palaemon serratus* (Pennant, 1777)			×
Arthropodes	Malacostracés	*Pisidia longicornis* (Linnaeus, 1767)	×		×
Arthropodes	Malacostracés	*Porcellana platycheles* (Pennant, 1777)			×
Arthropodes	Malacostracés	*Talitrus saltator* (Montagu, 1808)	×	×	×
Arthropodes	Malacostracés	*Urothoe poseidonis* Reibish, 1905			×
Bryozoaires	/	Bryozoa			×
Bryozoaires	Gymnolèmes	*Electra pilosa* (Linnaeus, 1767)			×
Bryozoaires	Sténolèmes	*Crisia denticulata* (Lamarck, 1816)		×	
Cnidaires	Anthozoaires	*Actinia equina* (Linnaeus, 1758)	×	×	×
Cnidaires	Anthozoaires	*Anemonia viridis* (Forskål, 1775)	×	×	
Cnidaires	Anthozoaires	*Urticina felina* (Linnaeus, 1767)		×	×
Cnidaires	Hydrozoaires	*Dynamena pumila* (Linnaeus, 1758)	×	×	
Echinodermes	Echinoidea	*Psammechinus miliaris* (P.L.S. Müller, 1771)	×		×

Inventaires de la faune marine de la Réserve Naturelle Falaise du Cap Romain - 78 espèces

Données : Nelly Rustand (stagiaire) en 2004, Gwenaëlle Gracia (stagiaire) en 2005, GEMEL-Normandie de 2009 à 2011

Hemichordés	Ascidies	Ascidiidae	×		×
Hydrozoaires	/	Hydrozoa			×
Mollusques	Gastéropodes	*Buccinum undatum* Linnaeus, 1758			×
Mollusques	Gastéropodes	*Crepidula fornicata* (Linnaeus, 1758)	×	×	
Mollusques	Gastéropodes	*Gibbula cineraria* (Linnaeus, 1758)	×	×	×
Mollusques	Gastéropodes	*Gibbula umbilicalis* (da Costa, 1778)	×	×	×
Mollusques	Gastéropodes	*Littorina littorea* (Linnaeus, 1758)	×	×	×
Mollusques	Gastéropodes	*Littorina obtusata* (Linnaeus, 1758)	×	×	×
Mollusques	Gastéropodes	*Nassarius reticulatus* (Linnaeus, 1758)	×		×
Mollusques	Gastéropodes	*Nucella lapillus* (Linnaeus, 1758)	×	×	×
Mollusques	Gastéropodes	*Osilinus lineatus* (da Costa, 1778)	×		×
Mollusques	Gastéropodes	*Patella vulgata* Linnaeus, 1758	×	×	×
Mollusques	Lamellibranches	*Mytilus* sp.			×
Mollusques	Lamellibranches	*Mytilus edulis* Linnaeus, 1758	×	×	×
Mollusques	Lamellibranches	*Venerupis decussata* (Linnaeus, 1758)	×		×
Mollusques	Polyplacophores	Chitonida	×		×
Mollusques	Polyplacophores	*Lepidochitona (Lepidochitona) cinerea* (Linnaeus, 176	×		
Poissons	Osteichthyens	*Ciliata mustela* (Linnaeus, 1758)	×		×
Poissons	Osteichthyens	*Solea solea* (Linnaeus, 1758)	×		
Poissons	Osteichthyens	*Syngnathus acus* Linnaeus, 1758	×		×
Spongiaires	Desmosponges	*Halichondria (Halichondria) panicea* (Pallas, 1766)	×	×	×
Spongiaires	Desmosponges	Porifera	×		×

Inventaires de la flore marine de la Réserve Naturelle Falaise du Cap Romain - 45 espèces

Données RN : Nelly Rustand (stagiaire) en 2004, Gwenaëlle Gracia (stagiaire) en 2005, GEMEL-Normandie de 2009 à 2011

Classe	Ordre	Nom scientifique	2004	2005	2009 à 2011
Chlorophycées	Acrosiphoniales	*Acrosiphonia spinescens* (Kützing) Kjellman, 1893	×		
Chlorophycées	Cladophorales	*Cladophora rupestris* (Linnaeus) Kützing, 1843	×		×
Chlorophycées	Derbésiales	*Bryopsis plumosa* (Hudson) C.Agardh, 1823	×		
Chlorophycées	Ulvales	*Blidingia minima* (Nägeli ex Kützing) Kylin, 1947	×	×	
Chlorophycées	Ulvales	*Ulva compressa* Linnaeus, 1753	×	×	
Chlorophycées	Ulvales	*Ulva intestinalis* Linnaeus, 1753	×	×	×
Chlorophycées	Ulvales	*Ulva lactuca* * Linnaeus, 1753	×	×	×
Chlorophycées	Ulvales	*Ulva* sp.			×
Chlorophycées	Ulvales	*Ulva linza* Linnaeus, 1753			×
Phéophycées	Dictyotales	*Dictyota dichotoma* (Hudson) J.V.Lamouroux, 1809	×		
Phéophycées	Ectocarpales	*Ectocarpus siliculosus* (Dillwyn) Lyngbye, 1819	×		
Phéophycées	Fucales	*Fucus serratus* Linnaeus, 1753	×	×	×
Phéophycées	Fucales	*Fucus spiralis* Linnaeus, 1753		×	×
Phéophycées	Fucales	*Fucus vesiculosus* Linnaeus, 1753	×		×
Phéophycées	Fucales	*Sargassum muticum* (Yendo) Fensholt, 1955	×	×	×
Phéophycées	Laminariales	*Laminaria digitata* (Hudson) J.V.Lamouroux, 1813	×		
Phéophycées	Laminariales	*Laminaria hyperborea* (Gunnerus) Foslie, 1884	×		
Phéophycées	Laminariales	*Saccharina latissima* (Linnaeus) C.E.Lane, C.Mayes, Druehl & G.W.Saunders, 2006	×		
Rhodophycées	Ahnfeltiales	*Ahnfeltia plicata* (Hudson) E.M.Fries, 1836			×
Rhodophycées	Bangiales	*Porphyra* sp.			×
Rhodophycées	Bangiales	*Porphyra linearis* Greville, 1830	×	×	
Rhodophycées	Bangiales	*Porphyra umbilicalis* Kützing, 1843	×	×	
Rhodophycées	Ceramiales	*Ceramium* Roth, 1797	×		
Rhodophycées	Ceramiales	*Ceramium virgatum* Roth, 1797	×	×	
Rhodophycées	Ceramiales	*Halurus equisetifolius* (Lightfoot) Kützing, 1843			×
Rhodophycées	Ceramiales	*Polyneura bonnemaisonii* (C.Agardh) Maggs & Hommersand, 1993	×		
Rhodophycées	Ceramiales	*Polysiphonia fucoides* (Hudson) Greville, 1824	×		
Rhodophycées	Ceramiales	*Polysiphonia nigra* (Hudson) Batters, 1902	×		
Rhodophycées	Corallinales	*Lithothamnion* Heydrich, 1897		×	
Rhodophycées	Cryptonémiales	*Hildenbrandia rubra* (Sommerfelt) Meneghini, 1841	×	×	×
Rhodophycées	Cryptonémiales	*Phymatolithon lenormandii* (Areschoug) W.H.Adey, 1966			×
Rhodophycées	Gigartinales	*Callophyllis laciniata* (Hudson) Kützing, 1843	×		
Rhodophycées	Gigartinales	*Catenella caespitosa* (Withering) L.M.Irvine, 1976			×
Rhodophycées	Gigartinales	*Chondracanthus acicularis* (Roth) Fredericq, 1993	×	×	
Rhodophycées	Gigartinales	*Chondrus crispus* Stackhouse, 1797	×	×	×
Rhodophycées	Gigartinales	*Cystoclonium purpureum* (Hudson) Batters, 1902	×	×	
Rhodophycées	Gigartinales	*Dilsea carnosa* (Schmidel) Kuntze, 1898	×		
Rhodophycées	Gigartinales	*Dumontia contorta* (S.G.Gmelin) Ruprecht, 1850	×		
Rhodophycées	Gigartinales	*Gracilariopsis longissima* (S.G.Gmelin) M.Steentoft, L.M.Irvine & W.F.Farnham, 1995	×		
Rhodophycées	Gigartinales	*Gymnogongrus crenulatus* (Turner) J.Agardh, 1851	×		
Rhodophycées	Gigartinales	*Plocamium cartilagineum* (Linnaeus) P.S.Dixon, 1967	×		
Rhodophycées	Gigartinales	*Sphaerococcus coronopifolius* Stackhouse, 1797	×		
Rhodophycées	Palmariales	*Palmaria palmata* (Linnaeus) Weber & Mohr, 1805	×		×
Rhodophycées	Rhodomeniales	*Rhodothamniella floridula* (Dillwyn) Feldmann, 1978		×	×

Diatomées		Pseudo-genre " *Schizonema* " : Cf. *navicula grevillei*	×		

* Espèce absente sur nos côtes d'après des informations communiquées par le MNHN début 2013 (détermination en cours)

Inventaire des plantes vasculaires de la RNN Falaise du Cap Romain - 174 espèces

Données: M. Provost, L. Poder, 2001 / J. Geslin, P. Martin, 2003 / C. Zambettakis, T. Bousquet, T. Desmarest, 2012

Référentiel nomenclatural de la flore de l'Ouest de la France (RNFO)
Espèce protégée (protection nationale)
Espèces invasives et à surveiller

Indigénat

i	indigène
néi	néo-indigène
ni	non indigène
ii	indigénat incertain
iv	indigénat variable
ai	assimilée indigène

Invasives et à surveiller

IA	Invasive avérée
IP	Invasive potentielle
AS	A surveiller

N°	nom_cbnb	indig	Invasives et à surveiller	Données RN		
				2001	2003	2012
1	*Achillea millefolium* L. subsp. *millefolium*	i		×	×	×
2	*Aegopodium podagraria* L.	i		×		
3	*Agrostis stolonifera* L. subsp. *stolonifera* var. *stolonifera*	i				×
4	*Allium vineale* L.	i		×		×
5	*Anacamptis pyramidalis* (L.) Rich.	i		×		×
6	*Anagallis arvensis* L. subsp. *arvensis*	i		×		×
7	*Apium graveolens* L.	i		×		
8	*Arenaria serpyllifolia* L.	i		×		×
9	*Arrhenatherum elatius* (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl subsp. *elatius*	i		×	×	×
10	*Artemisia verlotiorum* Lamotte	ni	AS5	×		×
11	*Artemisia vulgaris* L.	i		×		×
12	*Atriplex glabriuscula* Edmondston	i				×
13	*Atriplex glabriuscula* Edmondston	i				×
14	*Atriplex halimus* L.	ni				×
15	*Atriplex prostrata* Boucher ex DC.	i		×		×
16	*Avena barbata* Pott ex Link subsp. *barbata*	i			×	×
17	*Baccharis halimifolia* L.	ni	IA1e	×		
18	*Ballota nigra* L. subsp. *foetida* Hayek	i		×		×
19	*Bellis perennis* L. subsp. *perennis*	i		×	×	×
20	*Beta vulgaris* L. subsp. *maritima* (L.) Arcang.	i		×	×	×
21	*Brachypodium pinnatum* (L.) P.Beauv.	i				×
22	*Bromus diandrus* Roth	i		×	×	×
23	*Bromus hordeaceus* L. subsp. *hordeaceus*	i			×	×
24	*Bromus hordeaceus* L. subsp. *thominei* (Hardouin) Braun-Blanq.	i				×
25	*Bromus sterilis* L.	i		×	×	×
26	*Bromus willdenowii* Kunth	ni	AS2			×
27	*Cakile maritima* Scop. subsp. *maritima*	i		×	×	×
28	*Cakile maritima* Scop. subsp. *maritima*	i		×	×	×
29	*Calystegia sepium* (L.) R.Br.	i				×
30	*Calystegia soldanella* (L.) Roem. & Schult.	i				×
31	*Carduus tenuiflorus* Curtis	i		×	×	×
32	*Carex arenaria* L.	i			×	×
33	*Catapodium marinum* (L.) C.E.Hubb.	i		×	×	×
34	*Catapodium rigidum* (L.) C.E.Hubb.	i			×	×
35	*Centaurea nemoralis* Jord.	i				×
36	*Centaurea nigra* L.	i				×
37	*Centranthus ruber* (L.) DC. subsp. *ruber*	ni		×	×	×
38	*Cerastium diffusum* Pers. subsp. *diffusum*	i			×	
39	*Cerastium fontanum* Baumg.	i				×
40	*Cerastium glomeratum* Thuill.	i		×		×
41	*Cerastium semidecandrum* L. subsp. *semidecandrum*	i				×
42	*Chenopodium album* L.	i				×
43	*Cirsium acaule* Scop.	i		×		×
44	*Cirsium arvense* (L.) Scop.	i		×		×
45	*Cirsium vulgare* (Savi) Ten.	i		×		×
46	*Convolvulus arvensis* L.	i		×	×	×
47	*Conyza canadensis* (L.) Cronquist	ni	AS6	×		
48	*Conyza sumatrensis* (Retz.) E.Walker	ni	AS5			×
49	*Cortaderia selloana* (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	ni	IP4			×
50	*Crepis capillaris* (L.) Wallr.	i		×		×
51	*Crepis vesicaria* L. subsp. *taraxacifolia* (Thuill.) Thell.	i		×		×
52	*Cymbalaria muralis* P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	ni				×
53	*Dactylis glomerata* L.	i		×	×	×

Inventaire des plantes vasculaires de la RNN Falaise du Cap Romain - 174 espèces

Données: M. Provost, L. Poder, 2001 / J. Geslin, P. Martin, 2003 / C. Zambettakis, T. Bousquet, T. Desmarest, 2012

54	*Daucus carota* L. subsp. *carota*	i				×
55	*Daucus carota* L. subsp. *gummifer* (Syme) Hook.f.	i				×
56	*Diplotaxis tenuifolia* (L.) DC.	i		×	×	×
57	*Elymus farctus* (Viv.) Runemark ex Melderis	i		×		×
58	*Elymus repens* (L.) Gould	i				×
59	*Epilobium obscurum* Schreb.	i				×
60	*Erodium cicutarium / glutinosum*	i				×
61	*Erophila verna* (L.) Chevall.	i				×
62	*Eryngium campestre* L.	i		×		×
63	*Erysimum cheiri* (L.) Crantz	ii			×	
64	*Euonymus latifolius* (L.) Mill.	ni				×
65	*Falcaria vulgaris* Bernh.	ni		×		×
66	*Festuca arundinacea* Schreb.	i		×		×
67	*Festuca gr. rubra*	i		×		×
68	*Foeniculum vulgare* Mill. subsp. *vulgare*	i		×		×
69	*Fumaria muralis* Sond. ex W.D.J.Koch subsp. *boraei* (Jord.) Pugsley	i				×
70	*Fumaria officinalis* L.	i		×		
71	*Galium aparine* L.	i		×	×	×
72	*Galium verum* L. subsp. *verum*	i				×
73	*Geranium dissectum* L.	i			×	×
74	*Geranium divaricatum* Ehrh.	ni		×		
75	*Geranium molle* L.	i		×		×
76	*Geranium pyrenaicum* Burm.f.	ni			×	
77	*Geranium rotundifolium* L.	i		×		×
78	*Glechoma hederacea* L.	i			×	×
79	*Hedera helix* L.	i		×		×
80	*Heracleum sphondylium* L. subsp. *sphondylium*	i		×	×	×
81	*Hippophae rhamnoides* L.	ni		×		×
82	*Holcus lanatus* L.	i		×		×
83	*Hordeum murinum* L. subsp. *murinum*	i		×	×	×
84	*Humulus lupulus* L.	i				×
85	*Hyacinthoides non-scripta* (L.) Chouard ex Rothm.	i				×
86	*Hypochaeris radicata* L.	i		×	×	×
87	*Iris foetidissima* L.	i			×	×
88	*Lactuca serriola* L.	i				×
89	*Lagurus ovatus* L.	ni				×
90	*Lamium album* L.	i		×		×
91	*Lamium purpureum* L.	i		×		×
92	*Lapsana communis* L.	i				×
93	*Lavatera arborea* L.	ai		×		×
94	*Leontodon hispidus* L.	i		×		
95	*Leontodon saxatilis* Lam.	i				×
96	*Leucanthemum vulgare* Lam.	i		×		×
97	*Leymus arenarius* (L.) Hochst.	néi		×	×	×
98	*Linaria vulgaris* Mill.	i		×		×
99	*Lolium perenne* L.	i		×		×
100	*Lotus corniculatus* L. subsp. *corniculatus*	i		×	×	×
101	*Lycium barbarum* L.	ni	IP5	×	×	×
102	*Lycium chinense* Mill.	ni				×
103	*Malva sylvestris* L.	i		×		×
104	*Matricaria discoidea* DC.	ni	AS5			×
105	*Matricaria recutita* L.	i				×
106	*Matthiola incana* (L.) R.Br. subsp. *incana*	ni		×	×	×
107	*Medicago arabica* (L.) Huds.	i		×	×	×
108	*Medicago lupulina* L.	i		×	×	×
109	*Mentha suaveolens* Ehrh.	i		×		×
110	*Mercurialis annua* L.	i		×		×
111	*Mycelis muralis* (L.) Dumort.	i				×
112	*Oenanthe crocata* L.	i		×		×
113	*Ononis repens* L.	i				×
114	*Ononis repens* L.	i				×
115	*Ophrys apifera* Huds.	i		×		×
116	*Oxalis articulata* Savigny subsp. *articulata*	ni				×
117	*Oxalis fontana* Bunge	ni				×
118	*Papaver argemone* L.	i		×		
119	*Papaver dubium* L. subsp. *dubium*	i				×

Inventaire des plantes vasculaires de la RNN Falaise du Cap Romain - 174 espèces

Données: M. Provost, L. Poder, 2001 / J. Geslin, P. Martin, 2003 / C. Zambettakis, T. Bousquet, T. Desmarest, 2012

120	*Papaver rhoeas* L. var. *rhoeas*	i		×	×	×
121	*Parietaria judaica* L.	i		×	×	×
122	*Petasites fragrans* (Vill.) C.Presl	ni	AS5	×		×
123	*Petasites hybridus* (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb. subsp. *hybridus*	ni				×
124	*Phleum pratense* L. subsp. *pratense*	i				×
125	*Picris echioides* L.	i		×		×
126	*Picris hieracioides* L. subsp. *hieracioides*	i		×		×
127	*Plantago coronopus* L. subsp. *coronopus*	i		×	×	×
128	*Plantago lanceolata* L.	i		×	×	×
129	*Plantago major* L. subsp. *major*	i				×
130	*Poa annua* L.	i			×	×
131	*Poa compressa* L.	i				×
132	*Poa trivialis* L. subsp. *trivialis*	i		×	×	×
133	*Polypodium interjectum* Shivas	i				×
134	*Prunella vulgaris* L.	i				×
135	*Ranunculus acris* L.	i		×		
136	*Ranunculus bulbosus* L. subsp. *bulbosus*	i			×	×
137	*Reynoutria japonica* Houtt.	ni	IA1i			×
138	*Rosa rugosa* Thunb.	ni	IP5			×
139	*Rubus sp.*	iv				×
140	*Rubus ulmifolius* Schott	i				×
141	*Rumex crispus* L.	i		×		×
142	*Rumex obtusifolius* L. subsp. *obtusifolius*	i				×
143	*Sagina apetala* Ard. subsp. *erecta* F.Herm.	i				×
144	*Sagina maritima* G.Don	i		×		×
145	*Salsola kali* L. subsp. *kali*	i				×
146	*Sambucus nigra* L.	i		×		×
147	*Sanguisorba minor* Scop. subsp. *minor*	i				×
148	*Sedum telephium* L. subsp. *telephium*	i				×
149	*Senecio cineraria* DC.	ni	AS5			×
150	*Senecio erucifolius* L.	i		×		
151	*Senecio jacobaea* L.	i		×		×
152	*Senecio vulgaris* L. subsp. *vulgaris*	i		×	×	×
153	*Silene latifolia* Poir. subsp. *alba* (Mill.) Greuter & Burdet	i		×	×	×
154	*Silene vulgaris* (Moench) Garcke	i				×
155	*Sinapis arvensis* L.	i		×		×
156	*Sisymbrium officinale* (L.) Scop.	i		×		
157	*Sonchus arvensis* L. subsp. *arvensis*	i		×		
158	*Sonchus asper* (L.) Hill	i				×
159	*Sonchus oleraceus* L.	i		×		×
160	*Stellaria media* (L.) Vill. subsp. *media*	i		×	×	×
161	*Tamarix gallica* L.	ii				×
162	*Torilis nodosa* (L.) Gaertn.	i				×
163	*Trifolium dubium* Sibth.	i		×	×	×
164	*Trifolium pratense* L. var. *maritimum* Zabel	i		×	×	×
165	*Trifolium repens* L.	i		×	×	×
166	*Ulex europaeus* L. subsp. *europaeus*	i				×
167	*Urtica dioica* L.	i		×	×	×
168	*Valerianella carinata* Loisel.	i		×		
169	*Valerianella locusta* (L.) Laterr.	i				×
170	*Veronica arvensis* L.	i				×
171	*Veronica persica* Poir.	ni				×
172	*Vicia sativa* L. subsp. *sativa*	iv				×
173	*Vinca major* L.	ni				×
174	*Vulpia bromoides* (L.) S.F.Gray	i				×

Indigène : dans le cas où une espèce est indigène dans un département et absente dans les autres elle est

Néo-indigène : aire de répartition limitrophe et installée depuis plus de 10 ans

Néo-indigène potentiel : aire de répartition limitrophe et installée depuis moins de 10 ans

Non indigène : aire biogéographique éloignée

Indigénat incertain : taxons pour lesquels il y a des contradictions entre les auteurs, manque d'infos ou plante connue au XIXème (peut être avant) mais à répartition faible, même répartition actuellement, venant de région biogéographique proche type sub méditerranéenne c'est le cas de nombreuses messicoles

Indigénat variable : espèce indigène au moins dans un département et non indigène par ailleurs = indigénat variable pour la région ou parmi un ensemble de subsp. au moins une est non indigène ou seulement une est

Assimilée indigène : archéophyte ou archéonaturalisée, espèce apparue entre 1500 et jusqu'au 19ème, largement répandue aujourd'hui, d'aire de répartition non limitrophe, sans caractère invasif

Liste des invertébrés terrestres de la RNN Falaise du Cap Romain - 106 espèces

Données : L. Chéreau (RNR Anciennes carrières d'Orival) et J.-F. Elder (RNN Domaine de Beauguillot) - Date : 16/07/2012

Ordre	Famille	Taxon	Fournisseur de données
Araneae	Araneidae	*Araneus diadematus* Clerck, 1758	L. Chéreau
Araneae	Araneidae	*Mangora acalypha* (Walckenaer, 1802)	L. Chéreau
Araneae	Araneidae	*Zygiella x-notata* (Clerck, 1758)	L. Chéreau
Araneae	Clubionidae	*Clubiona phragmitis* C.L. Koch, 1843	L. Chéreau
Araneae	Clubionidae	*Clubiona subtilis* L. Koch, 1867	L. Chéreau
Araneae	Dysderidae	*Dysdera erythrina* (Walckenaer, 1802)	L. Chéreau
Araneae	Gnaphosidae	*Haplodrassus signifer* (C.L. Koch, 1839)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Bathyphantes gracilis* (Blackwall, 1841)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Bathyphantes parvulus* (Westring, 1851)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Erigone atra* Blackwall, 1833	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Erigone dentipalpis* (Wider, 1834)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Micrargus subaequalis* (Westring, 1851)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Oedothorax apicatus* (Blackwall, 1850)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Oedothorax retusus* (Westring, 1851)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Ostearius melanopygius* (O. P.-Cambridge, 1879)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Palliduphantes ericaeus* (Blackwall, 1853)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Palliduphantes pallidus* (O. P.-Cambridge, 1871)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Pocadicnemis juncea* Locket & Millidge, 1953	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Stemonyphantes lineatus* (Linnaeus, 1758)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Tenuiphantes tenuis* (Blackwall, 1852)	L. Chéreau
Araneae	Linyphiidae	*Troxochrus scabriculus* (Westring, 1851)	L. Chéreau
Araneae	Lycosidae	*Pardosa nigriceps* (Thorell, 1856)	L. Chéreau
Araneae	Lycosidae	*Trochosa terricola* Thorell, 1856	L. Chéreau
Araneae	Lycosidae	*Xerolycosa miniata* (C.L. Koch, 1834)	L. Chéreau
Araneae	Mimetidae	*Ero aphana* (Walckenaer, 1802)	L. Chéreau
Araneae	Salticidae	*Marpissa nivoyi* (Lucas, 1846)	L. Chéreau
Araneae	Theridiidae	*Enoplognatha latimana* Hippa & Oksala, 1982	L. Chéreau
Araneae	Theridiidae	*Enoplognatha ovata* (Clerck, 1758)	L. Chéreau
Araneae	Theridiidae	*Paidiscura pallens* (Blackwall, 1834)	L. Chéreau
Coleoptera	Chrysomelidae	*Psylliodes marcidus* (Illiger, 1807)	J.-F. Elder
Coleoptera	Chrysomelidae	*Psylliodes chrysocephala* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Chrysomelidae	*Podagrica fuscicornis* (Linnaeus, 1767)	J.-F. Elder
Coleoptera	Chrysomelidae	*Sphaeroderma testaceum* (Fabricius, 1775)	J.-F. Elder
Coleoptera	Chrysomelidae	*Chrysolina banksi* (Fabricius, 1775)	J.-F. Elder
Coleoptera	Tenebrionidae	*Lagria hirta* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Tenebrionidae	*Cteniopus sulphureus* (Linnaeus, 1767)	J.-F. Elder
Coleoptera	Dermestidae	*Anthrenus museorum* (Linnaeus, 1761)	J.-F. Elder
Coleoptera	Coccinellidae	*Coccinella septempunctata* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Coccinellidae	*Tytthaspis sedecimpunctata* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Coccinellidae	*Rhyzobius litura* (Fabricius, 1787)	J.-F. Elder
Coleoptera	Elateridae	*Adrastus rachifer* (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	J.-F. Elder
Coleoptera	Staphylinidae	*Atheta sp.*	J.-F. Elder
Coleoptera	Staphylinidae	*Ocypus ater* (Gravenhorst, 1802)	J.-F. Elder
Coleoptera	Carabidae	*Demetrias atricapillus* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Carabidae	*Philorhizus melanocephalus* (Dejean, 1825)	J.-F. Elder
Coleoptera	Carabidae	*Paradromius linearis* (Olivier, 1795)	J.-F. Elder
Coleoptera	Carabidae	*Ocys harpaloides* Serville, 1821	J.-F. Elder
Coleoptera	Carabidae	*Notiophilus biguttatus* (Fabricius, 1779)	J.-F. Elder
Coleoptera	Oedemeridae	*Oedemera podagrariae* (Linnaeus, 1767)	J.-F. Elder
Coleoptera	Oedemeridae	*Oedemera nobilis* (Scopoli, 1763)	J.-F. Elder
Coleoptera	Malachidae	*Charopus pallipes* (Olivier, 1790)	J.-F. Elder
Coleoptera	Malachidae	*Cordylepherus viridis* (Fabricius, 1787)	J.-F. Elder
Coleoptera	Cantharidae	*Cantharis livida* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Anthicidae	*Notoxus monoceros* (Linnaeus, 1760)	J.-F. Elder
Coleoptera	Curculionidae	*Otiorhynchus ovatus* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Curculionidae	*Amalorrhynchus melanarius* (Stephens, 1831)	J.-F. Elder
Coleoptera	Curculionidae	*Pelenomus quadrituberculatus* (Fabricius, 1787)	J.-F. Elder
Coleoptera	Apionidae	*Apion frumentarium* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Coleoptera	Aegialiidae	*Aegialia arenaria* (Fabricius, 1787)	L. Chéreau
Coleoptera	Carabidae	*Amara familiaris* (Duftschmid, 1812)	L. Chéreau

Liste des invertébrés terrestres de la RNN Falaise du Cap Romain - 106 espèces

Données : L. Chéreau (RNR Anciennes carrières d'Orival) et J.-F. Elder (RNN Domaine de Beauguillot) - Date : 16/07/2012

Coleoptera	Carabidae	*Broscus cephalotes* (Linnaeus, 1758)	L. Chéreau
Coleoptera	Carabidae	*Calathus mollis* (Marsham, 1802)	L. Chéreau
Coleoptera	Carabidae	*Demetrias atricapillus* (Linnaeus, 1758)	L. Chéreau
Coleoptera	Carabidae	*Trechus quadristriatus* (Schrank, 1781)	L. Chéreau
Coleoptera	Coccinellidae	*Coccinella septempunctata septempunctata* Linnaeus, 1758	L. Chéreau
Coleoptera	Coccinellidae	*Coccinella undecimpunctata* Linnaeus, 1758	L. Chéreau
Coleoptera	Coccinellidae	*Tytthaspis sedecimpunctata* (Linnaeus, 1758)	L. Chéreau
Coleoptera	Oedemeridae	*Oedemera (Oedemera) nobilis* (Scopoli 1763)	L. Chéreau
Coleoptera	Tenebrionidae	*Cteniopus sulphureus* (Linnaeus 1767)	L. Chéreau
Dermaptera	Forficulidae	*Forficula auricularia* Linnaeus 1758	L. Chéreau
Dermaptera	Forficulidae	*Forficula lesnei* Finot 1887	L. Chéreau
Hemiptera	Pyrrhocoridae	*Pyrrhocoris apterus* (Linnaeus, 1758)	L. Chéreau
Hemiptera	Saldidae	*Saldula saltatoria* (Linnaeus, 1758)	L. Chéreau
Heteroptera	Tingidae	*Tingis cardui* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Heteroptera	Pyrrhocoridae	*Pyrrhocoris apterus* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Heteroptera	Miridae	*Stenodema calcarata* (Fallen, 1807)	J.-F. Elder
Heteroptera	Miridae	*Closterotomus norwegicus* (Gmelin, 1790)	J.-F. Elder
Heteroptera	Miridae	*Notostira elongata* (Geoffroy, 1785)	J.-F. Elder
Heteroptera	Miridae	*Liocoris tripustulatus* (Fabricius, 1781)	J.-F. Elder
Heteroptera	Miridae	*Deraeocoris ruber* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Heteroptera	Anthocoridae	*Anthocoris limbatus* (Fieber, 1836)	J.-F. Elder
Heteroptera	Pentatomidae	*Dolycoris baccarum* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Heteroptera	Lygaeidae	*Ischnodemus sabuleti* (Fallen, 1826)	J.-F. Elder
Hymenoptera	Formicidae	*Lasius niger* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Hymenoptera	Formicidae	*Myrmica rubra* (Linnaeus, 1758)	J.-F. Elder
Isopoda	Armadillidiidae	*Armadillidium album* Dollfus, 1887	L. Chéreau
Isopoda	Armadillidiidae	*Armadillidium vulgare* (Latreille, 1804)	L. Chéreau
Isopoda	Ligiidae	*Ligia oceanica* (Linnaeus 1767)	L. Chéreau
Isopoda	Oniscidae	*Oniscus asellus* Linnaeus, 1758	L. Chéreau
Isopoda	Philosciidae	*Philoscia muscorum* (Scopoli, 1763)	L. Chéreau
Isopoda	Porcellionidae	*Porcellio scaber* Latreille, 1804	L. Chéreau
Isopoda	Porcellionidae	*Porcellionides cingendus* (Kinahan, 1857)	L. Chéreau
Isopoda	Trichoniscidae	*Androniscus dentiger* Verhoeff, 1908	L. Chéreau
Lepidoptera	Nymphalidae	*Pyronia tithonus* (Linnaeus, 1767)	L. Chéreau
Lepidoptera	Pieridae	*Pieris rapae* (Linnaeus, 1758)	L. Chéreau
Opiliones	Leiobunidae	*Nelima gothica* Lohmander, 1945	L. Chéreau
Opiliones	Nemastomatidae	*Nemastoma bimaculatum* (Fabricius, 1775)	L. Chéreau
Orthoptera	Tettigoniidae	*Conocephalus fuscus* (Fabricius, 1793)	L. Chéreau
Stylommatophora	Agriolimacidae	*Deroceras panormitanum* (Lessona et Pollonera 1882)	L. Chéreau
Stylommatophora	Agriolimacidae	*Deroceras reticulatum* (O.F. Müller 1774)	L. Chéreau
Stylommatophora	Helicidae	*Cornu aspersum* (O.F. Müller 1774)	L. Chéreau
Stylommatophora	Helicidae	*Theba pisana* (O.F. Müller 1774)	L. Chéreau
Stylommatophora	Hygromiidae	*Cochlicella acuta* (O.F. Müller 1774)	L. Chéreau
Stylommatophora	Lauriidae	*Lauria cylindracea* (Da Costa 1778)	L. Chéreau
Stylommatophora	Milacidae	*Milax gagates* (Draparnaud 1801)	L. Chéreau
Stylommatophora	Oxychilidae	*Oxychilus draparnaudi* (Beck 1837)	L. Chéreau

Avifaune observée sur la Réserve Naturelle Falaise du Cap Romain et au large

Données: François Leclerc et Jacques Girard (bénévoles) en 2011, Thierry Desmarest (RN mare de Vauville) et Pascal Hacquebart (GEMEL-N) en 2012

Nom scientifique	Nom vernaculaire	2011	2012
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	×	
Alca torda Linnaeus, 1758	Pingouin torda	×	
Alcidae nd	Pingouin torda/Guillemot de Troïl	×	
Anas acuta Linnaeus, 1758	Canard pilet	×	
Anas clypeata Linnaeus, 1758	Canard souchet	×	
Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	×	
Anas penelope Linnaeus, 1758	Canard siffleur	×	
Anas strepera Linnaeus, 1758	Canard chipeau	×	
Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	×	
Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	×	
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	×	
Arenaria interpres (Linnaeus, 1758)	Tournepierre à collier	×	
Branta bernicla (Linnaeus, 1758)	Bernache cravant	×	
Calidris alba (Pallas, 1764)	Bécasseau sanderling	×	
Calidris alpina (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable	×	
Calidris canatus (Linnaeus, 1758)	Bécasseau maubèche	×	
Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	×	
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		×
Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	×	
Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	×	
Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758	Grand gravelot	×	
Columba palumbus (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	×	×
Egretta garzetta (Linnaeus, 1758)	Aigrette garzette	×	×
Emberiza cirlus Linnaeus, 1758	Bruant zizi	×	
Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	×	
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	×	
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	×	
Gavia nd	Plongeon	×	
Gavia stellata (Pontoppidan, 1763)	Plongeon catmarin	×	
Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758	Huîtrier pie	×	
Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de cheminée	×	×
Hydrocoloeus minutus (Pallas, 1776)	Mouette pygmée	×	
Ichthyaetus melanocephalus (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	×	
Larus argentatus (Pontoppidan, 1763)	Goéland argenté		×
Larus canus Linnaeus, 1758	Goéland cendré	×	
Larus marinus (Linnaeus, 1758)	Goéland marin		×
Larus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse		×
Melanitta nigra (Linnaeus, 1758)	Macreuse noire	×	
Mergus serrator Linnaeus, 1758	Harle huppé	×	
Morus bassanus Linnaeus, 1758	Fou de bassan	×	
Motacilla alba alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	×	
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	×	
Motacilla alba yarrellii (Gould, 1837)	Bergeronnet de Yarrell		×
Numenius arquata Linnaeus, 1758	Courlis cendré	×	
Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)	Courlis corlieu	×	×

Avifaune observée sur la Réserve Naturelle Falaise du Cap Romain et au large

Données: François Leclerc et Jacques Girard (bénévoles) en 2011, Thierry Desmarest (RN mare de Vauville) et Pascal Hacquebart (GEMEL-N) en 2012

Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique		×
Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand cormoran	×	×
Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)	Pluvier argenté	×	
Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	×	×
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		×
Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	×	
Stercorarius nd	Labbe	×	
Stercorarius parasiticus (Linnaeus, 1758)	Labbe parasite	×	
Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	×	
Sterna nd	Sterne pierregarin / Sterne arctique	×	
Sterna sandvicensis (Latham, 1787)	Sterne caugek	×	×
Sternula albifrons (Pallas, 1764)	Sterne naine	×	
Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Etourneau sansonnet	×	×
Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon	×	
Turdus merula (Linnaeus, 1758)	Merle noir		×
Turdus philomelos C.L. Brehm, 1831	Grive musicienne	×	
		53	16

Annexe 21

UN PHÉNOMÈNE RÉCIFAL ÉPHÉMÈRE ET CIRCONSCRIT : LES BIOHERMES À CALCISPONGES DU BATHONIEN SUPÉRIEUR NORMAND

Guy FILY & Michel RIOULT
Laboratoire de Géologie armoricaine, Université de CAEN

Des petits biohermes à calcisponges sont visibles dans les calcaires du Bathonien supérieur de Saint-Aubin-sur-Mer, Calvados. Ces récifs sont presque exclusivement édifiés par des éponges. L'évolution des constructions et l'interaction sédimentation-organismes constructeurs peuvent être schématisées de la manière suivante, de bas en haut :

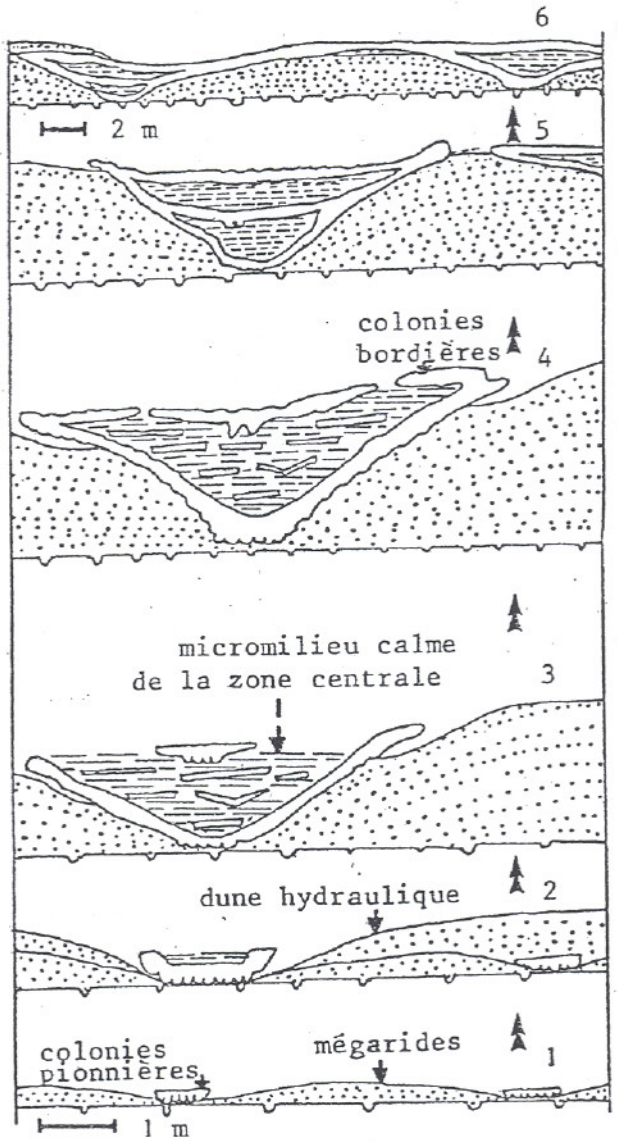

6 - Des biohermes peuvent fusionner en coiffant certaines dunes. Ces modifications de l'équilibre dunaire empêchent l'ancrage des sables. Le falun à bryozoaires est étalé, ensevelissant les récifs.

5 - Les récifs tendent à migrer sur le flanc des dunes. Une nouvelle génération de biohermes peut se constituer. L'espace occupé par les dunes diminue par extension des constructions.

4 - Dans l'espace restreint de la zone centrale, le taux de sédimentation important et la prolifération des éponges obligent ces dernières à s'élever au-dessus de l'interface et à donner des colonies coniques ou coalescentes.

3 - Les biohermes à spongiaires sont en pleine expansion dans les sillons interdunaires. Les colonies bordières, massives, forment rempart à l'abri duquel croissent, au calme, des éponges aplaties et une faune commensale.

2 - Seules prospèrent les colonies situées entre les dunes hydrauliques issues de l'accrétion des mégarides; les autres ont avorté par ensablement.

1 - Après un arrêt de sédimentation (surface durcie et perforée), les colonies pionnières se fixent entre les mégarides de sables bioclastiques, sur pavage coquillier.

Les constructions récifales interviennent après les Marnes à *Goniorhynchia boueti* et avant le Calcaire de Langrune, à stratification oblique, oolithes et mollusques littoraux : l'épisode récifal est éphémère, dans la sous-zone à Hollandi. Les biohermes se cantonnent dans une région modérément subsidente, au moment où les fonds marins passent du régime de plate-forme externe à celui de plate-forme interne. Cette position circonscrite est liée à la conjonction de facteurs physiques très sélectifs : courants de compétence suffisante pour maintenir les dunes hydrauliques en équilibre et apportant les charges nutritives ainsi que l'oxygène nécessaire aux éponges. La rareté des biohermes à calcisponges sur les plates-formes carbonatées actuelles (Bahamas) s'expliquerait-elle en fonction d'exigences écologiques comparables ?

7e Réunion Annuelle des Sciences de la Terre, Lyon, 22 Avril 1979, p. 191

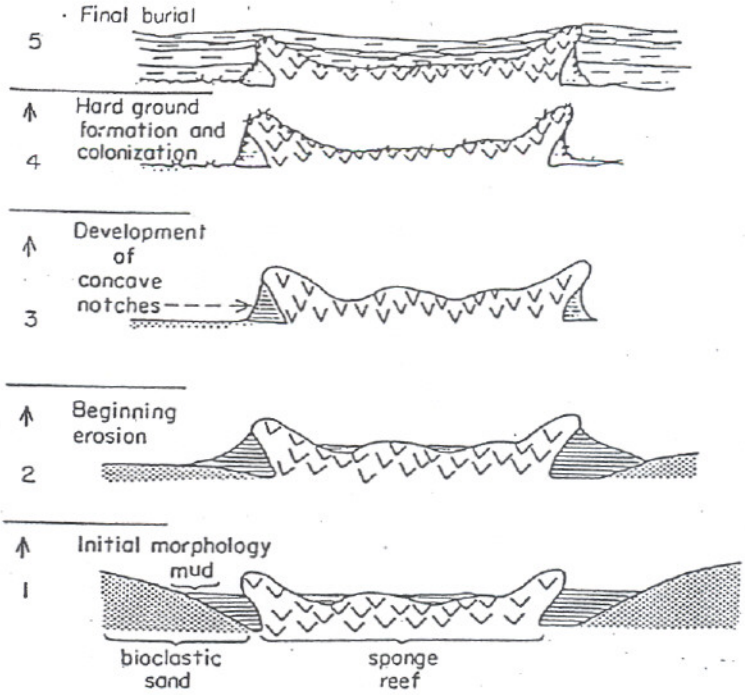

Fig. 3 - Interprétation sédimentaire du développement des biohermes à Spongiaires du Bathonien supérieur (*in* Fily & Rioult, 1981)

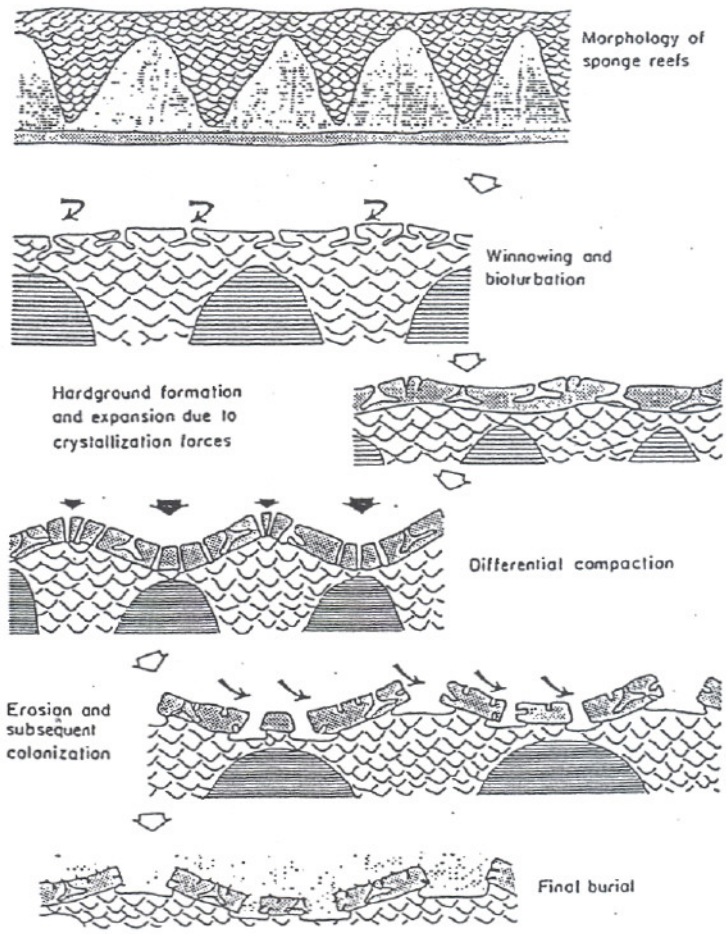

Fig. 4 - Interprétation diagenétique du développement des biohermes à Spongiaires du Bathonien supérieur de Normandie (*in* Fürsich & Palmer, 1979)

MICRO-ATOLLS A SPONGIAIRES SUR LE PLATIER ENTRE LUC-SUR-MER ET LION-SUR-MER

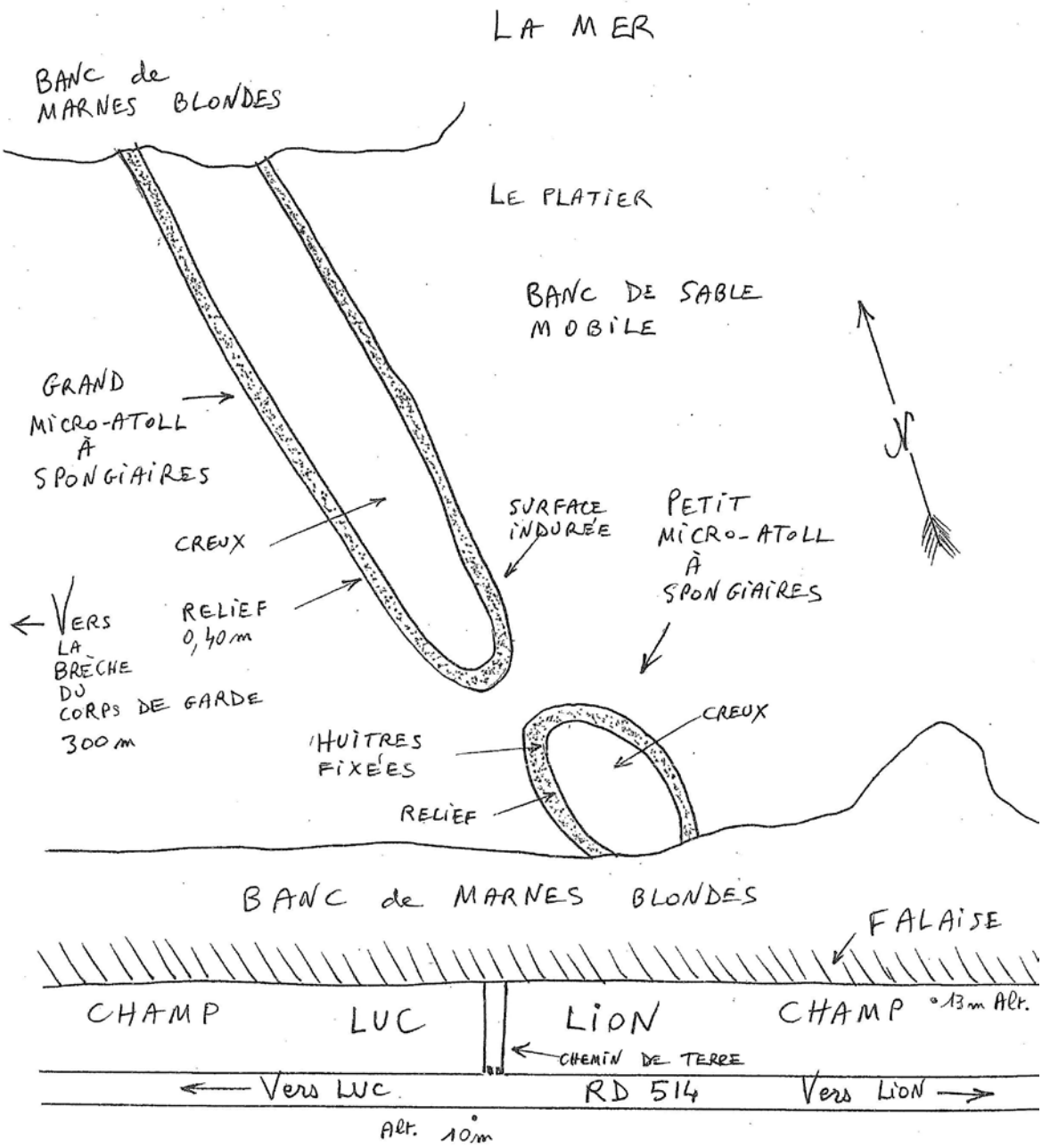

Source : Maison du Fossile à Lion-sur-Mer

PLANCHE PHOTOS HABITATS

Domaine marin (1/2)

Mare permanente

Bloc erratique (gas)

Plage de sable

PLANCHE PHOTOS HABITATS

Domaine marin (2/2)

Platier rocheux (moulière , variation de l'ensablement/envasement/couverture végétale)

PLANCHE PHOTOS HABITATS

Domaine continental (1/2)

Dunes

PLANCHE PHOTOS HABITATS

Domaine continental (2/2)

Falaise

Pelouses calcicoles

Plan du site archéologique du Cap Romain (Eblé, 1948)

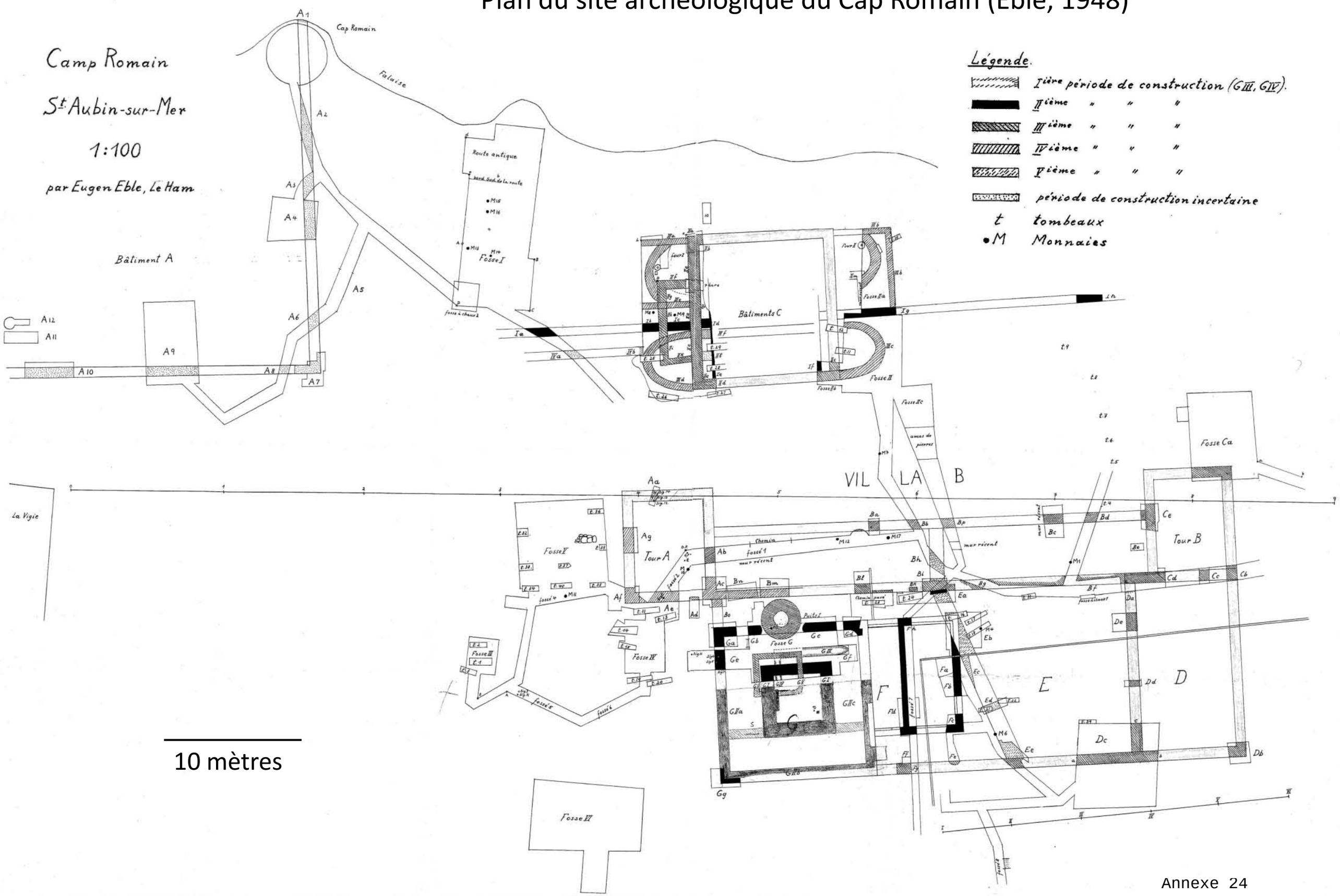

Annexe 24

Objets archéologiques du Cap Romain

COLLECTION L. MELLION

Exposition permanente à l'Office de tourisme de Saint-Aubin-sur-Mer

Mésolithique (environ 10 000 ans av. J.-C.) :
Silex taillés : grattoir et pointes de flèches

Néolithique (4 000 à 2 000 ans av. J.-C.) :
Hache en silex aquatique, retaillée et polie

Epoque gauloise (Ier – IIe siècle ap. J.-C.) :
Fragment de panse d'amphore, pâte grise décorée
Copie de la Déesse-Mère

Epoque gallo-romaine (Ier siècle av. J.-C. – IVe siècle ap. J.-C.) :
Mobilier en os : épingle, aiguille, jeton
Mobilier en bronze : fibules, anneaux, clochettes, clous de marine, plombs de tissage, plaques décoratives, pièces
Mobilier divers : clous en fer, faucille en fer, pilon en marbre, boucles, fragments de verre, pièce en argent, plombs de pêche
Chaton de bague en métal ferreux à l'effigie d'un empereur romain (Haut-Empire ?)
Clé gallo-romaine en bronze
Céramiques (Ier – IIIe siècle ap. J.-C.) :

- fragments de panse de poteries, de gobelets, de coupes, col et anse de cruche, fragments décorés en céramique grise
- céramique à parois fines : fragment de panse de gobelet à dépression, fragments de céramique métalescente
- céramique à pâte orange : fragment de gros récipient à décor en peigne, cols de cruche
- céramique à pâte grise : fragment de panse d'amphore type gauloise 12, fragment de passoire.
- Céramique sigillée : fragments de poteries provenant de l'atelier de Lezoux dont 2 attribuées au potier Paternus, fragments de l'atelier de la Graufesenque
- Projectiles de frondes (?)

Eléments de construction provenant de la villa romaine (Ier siècle ap. J.-C.) :

- fragment d'enduit peint
- morceau de mosaïque en marbre de Vieux et tesselles de mosaïque
- fragment de paroi de four de verrier

COLLECTION J. RAMOND

Statuette en bronze, d'époque romaine. Pharaon égyptien présentant une offrande

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES AU CAP ROMAIN EN 2006

La fouille effectuée par l'Université de Caen en 1960 sur la nécropole franque est la dernière étude réalisée sur le site du Cap Romain. Depuis cette date, seule l'érosion de la falaise a livré un certain nombre d'artéfacts, dont une partie a pu être sauvée grâce à l'opiniâtreté et à la passion de quelques amateurs. Durant l'automne 2006, les travaux de voirie entrepris par la commune de Saint-Aubin-sur-mer au niveau de la rue de Verdun ont mis à jour de nouveaux vestiges qui ont relancé pour un temps l'intérêt porté à ce site archéologique.

A l'occasion des Journées du Patrimoine 2006, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Falaise du Cap Romain avait organisé une exposition sur l'archéologie du site, ainsi qu'une visite guidée de la réserve le 17 septembre. C'est dans ce contexte que de nombreux objets archéologiques ont été découverts par hasard dans les tranchées creusées quelques jours auparavant: poteries, tuiles, dallage, restes de repas …

L'Association Cap Romain, gestionnaire de la réserve naturelle sur laquelle se trouve une partie du site archéologique, a pris l'initiative de faire part de ces découvertes à la Mairie et aux Services de l'Etat en charge de l'Archéologie, en leur demandant de surseoir temporairement aux travaux. Cette démarche rentre précisément dans la mission déléguée de service public de l'Association, qui est en charge de la préservation du patrimoine du site. Durant plusieurs jours, sous le contrôle du Service Régional d'Archéologie (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'Association a pu réaliser deux sondages archéologiques qui ont livré un grand nombre d'artefacts, dont une partie significative a été présentée lors de l'exposition organisée à l'Office de Tourisme de Saint-Aubin-sur-mer en septembre 2007, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Sondage archéologique ouest

Le premier sondage a été réalisé à l'Ouest du site sur environ 1 m², à proximité du fanum gaulois, autour d'un mur de pierres sèches faiblement structuré. Le second a été effectué au Sud du site, au niveau d'un mur effondré, sur environ 3 m².

Sondage archéologique sud

Ce deuxième sondage a permis de découvrir un grand nombre d'artefacts, dont certains sont tout à fait remarquables. Les tessons de poterie, les morceaux de tuiles et de briques ainsi que les restes de repas constituent la plus grande partie des objets récoltés. Tous les artéfacts recueillis dans les sondages archéologiques, mais aussi dans les déblais de chantier, doivent faire l'objet d'une étude détaillée. Ils représentent une surface de 4 m² sur un site qui fait plus de 5 000 m² autour de la villa gallo-romaine ! L'essentiel du patrimoine archéologique du Cap Romain reste donc à découvrir.

Détails du sondage Sud : artéfacts en place

QUELQUES EXEMPLES D'ARTÉFACTS DÉCOUVERTS EN SEPTEMBRE 2006

Liste des outils pédagogiques créés ou acquis depuis 2003

Outil pédagogique	Thème	Nom de l'outil	Description	Date de réalisation / d'acquisition	Public
Chantier de fouille reconstitué	Géologie, archéologie, dév. Durable	Géorium	8 bacs de fouille	2003	Scolaires (cycle 3, collège, lycée) Grand public
Classeur	Biologie marine	Faune et flore de bord de mer	36 fiches	2004, 2005	Grand public, scolaires
Diaporama	Géologie	Partie I : reconstitution de l'histoire des roches – Partie II : histoire géologique de la Normandie	1 Cdrom	2005	Scolaires (lycée)
Diaporama	Géologie	La protection du patrimoine géologique	1 Cdrom	2007	Etudiants
Exposition	Géologie	Alcide d'Orbigny et les géologues normands	16 panneaux	2002	Scolaires (collège, lycée)
Exposition	Biologie marine	Patrimoine naturel de la Côte-de-Nacre	8 panneaux	2005	Grand public
Exposition	Archéologie	Le Cap Romain à travers les âges : de la Préhistoire à l'antiquité	5 panneaux, 1 questionnaire	2005, 2007	Grand public
Jeu	Géologie	Le fil du temps	25 fiches, 1 corde, 2 piquets, des pinces	2004, 2005	scolaires (cycle 3, collège)
Jeux	Découverte générale	*Jeux développés dans le cadre des Après-midi Cap Romain*	(voir descriptif ci-après)	2005, 2006	Enfants de 8 à 12 ans
Malle pédagogique	Géologie	Fossiles et Evolution	(voir descriptif ci-après)	2005	Scolaires (cycle3, collège)

Malle pédagogique Fossiles et Evolution : *échantillons fossiles de l'ère Primaire à l'ère Tertiaire, échantillons actuels de la laisse de mer, expérience fossilisation, dossier pédagogique pour l'enseignant, dossier pédagogique pour l'élève, documentation générale*

Les après-midi Cap Romain : *atelier moulage et détermination de fossiles, chantiers de fouilles paléontologique et archéologique sur la plage, jeu « défis nature » (découverte sensorielle), ateliers coquillages et alguier, jeu « rattrapez le temps perdu » (épreuves chrono., notion de temps géol.), atelier préhistoire (peinture, feu, javelot), parcours d'orientation « gardez le Cap », atelier mythes et légendes des fossiles*

Liste des dossiers pédagogiques créés depuis 2003

Titre du dossier	Lieu de l'activité	Thème abordé	Niveau scolaire	Nombre de pages	Date de réalisation
RNN Falaise du Cap Romain : géologie	Saint-Aubin-sur-Mer, Bernières-sur-Mer	Géologie	Cycle 3	Pour l'élève : 6 p. Pour l'enseignant : 6 p.	2003
RNN Falaise du Cap Romain : carnets de terrain	Saint-Aubin-sur-Mer, Bernières-sur-Mer	Géologie, biologie marine, archéologie	Cycle 3	Pour l'élève : 3 x (4 p.)	2006
RNN Falaise du Cap Romain : faune et flore marines	Saint-Aubin-sur-Mer, Bernières-sur-Mer	Faune et flore marines	Cycle 3	Pour l'élève : 12 p. Pour l'enseignant : 6 p.	2005
RNN Falaise du Cap Romain : géologie	Saint-Aubin-sur-Mer, Bernières-sur-Mer	Géologie	Collège	Pour l'élève : 7 p. Pour l'enseignant : 7 p.	2006
RNN Falaise du Cap Romain : géologie	Saint-Aubin-sur-Mer, Bernières-sur-Mer	Géologie	Lycée	Pour l'élève : 7 p. Pour l'enseignant : 7 p.	2003
Fossiles et Evolution	Animation en classe	Géologie	Cycle 3	Pour l'élève : 12 p. Pour l'enseignant : 11 p.	2004
Le Géorium, une histoire de 600 millions d'années	Animation en salle	Géologie, archéologie, dév. durable	Cycle 3, collège	Pour l'élève : 12 p. Pour l'enseignant : 11 p.	2003
Falaises des Confessionnaux	Luc-sur-Mer	Géologie	Lycée	Pour l'élève : 12 p. Pour l'enseignant : 13 p.	2005
La vallée de l'Orne au Sud de Caen	May-sur-Orne, Laize-la-Ville	Géologie	Lycée	Pour l'élève : 10 p. Pour l'enseignant : 14 p.	2006
La carrière Géopark	Laize-la-Ville	Géologie	Lycée		2008
Falaises des Vaches Noires	Villers-sur-Mer à Houlgate	Géologie	Cycle 3	Pour l'élève : 4 p. Pour l'enseignant : 6 p.	2006
Falaises des Vaches Noires	Villers-sur-Mer à Houlgate	Géologie	Lycée	Pour l'élève : 7 p. Pour l'enseignant : 8 p.	2005
Falaises de Sainte-Honorine-des-Pertes	Sainte-Honorine-des-Pertes	Géologie	Lycée	Pour l'élève : 10 p. Pour l'enseignant : 10 p.	2005
Le granite d'Athis	Athis-de-l'Orne	Géologie	Lycée		2008
Le granite de Flamanville	Flamanville et alentours	Géologie	Lycée	Pour l'élève : 7 p. Doc. générale : 6 p.	2006

Documents pédagogiques : *« Echelle des temps géologiques », « Fossilisation », « Questions/réponses », « Connaissances générales », « l'évolution de la vie sur Terre », « RNN Falaise du Cap Romain : étude de paysage », frise chronologique « de la préhistoire au Moyen-âge », questionnaire sur les fossiles, « Fossiles du Jurassique », classeur « Faune et flore de bord de mer » (36) , « Clé de détermination des petites bêtes du bord de mer », fiches « Classification des êtres vivants » (7), « RNN Falaise du Cap Romain : liste des principales espèces et autres observation », panneaux « La qualité des eaux littorales » (8), « Faune marine », « Flore marine », « Groupes fossiles », « RNN Falaise du Cap Romain : reconnaître les fossiles », « RNN Falaise du Cap Romain : faune fossile et faune actuelle », « Déterminer la nature des roches », « RNN Falaise du Cap Romain : questionnaire »*

Animations grand public réalisées entre 2005 et 2010

Type d'animation	Thème	Titre de l'animation	Public	Partenaires	Années de réalisation
Visite guidée	Géologie	Cap sur les mers du sud	GP	/	2005 à 2010
Visite guidée	Géologie	Visite guidée en anglais	Anglophones	/	2005, 2006
Visite guidée	Géologie et histoire locale	Du port de Bernières au Cap Romain	GP	Bernières-sur-Mer	2008 à 2010
Visite guidée + expo.	Biologie marine et géologie	Les pieds dans l'eau au Cap Romain	GP	GEMEL Normandie	2005, 2007 à 2010
Visite guidée	Biologie marine et géologie	Coquillages et crustacés d'hier et d'aujourd'hui	GP	CPIE Vallée de l'Orne	2008 à 2010
Visite guidée + expo.	Archéologie et géologie	Le Cap Romain à travers les âges	GP	Bénévoles	2005 à 2007
Balade contée	Géologie et imaginaire	Soirée contée au fil du temps	GP	Asso. Conte raconte	2005
Randonnée à vélo	Géologie et histoire locale	Randonnée géologique sur la Côte-de-Nacre	GP	/	2008 et 2009
Chantier de fouille	Paléontologie, archéologie, dév. durable	Géorium	GP	/	2005, 2007
Animation pour enfants	Découverte générale	Les après-midi Cap Romain	Enfants de 8 à 12 ans	Bernières-sur-Mer, bénévoles	2005, 2006
Soirée costumée	Archéologie	Repas gallo-romain	GP	AGPAH	2006
Manifestation (visite guidée, rando. à vélo et activités ludiques)	Découverte générale	Bon anniversaire au Cap Romain !	GP	/	2009

Animations scolaires réalisées entre 2005 et 2010

Type d'animation	Thème	Titre de l'animation	Public	Partenaires
Animation en classe	Fossilisation, théorie de l'Evolution, histoire géologique du Cap Romain	Fossiles et Evolution	Scolaires (cycle 3)	/
Chantier de fouille	Paléontologie, archéologie, développement durable	Le Géorium	Scolaires (cycle 3, études 2dr)	/
Visites guidées	Histoire des roches et histoire géologique régionale	La pierre a son histoire	Scolaires (cycle 3, études 2dr, études sup.)	AGPAH, CPIE VDO
Visites guidées et expositions	Découverte du milieu marin	Patrimoine naturel de la Côte-de-Nacre	Scolaires (cycle 3)	Syndicat mixte CLEN, AGPAH
Visites guidées et expositions	Patrimoine archéologique	Le Cap Romain à travers les âges	Scolaires (cycle 3)	AGPAH, bénévoles

Animations scolaires sur la RN en 2004 et 2005

PREMIER MINISTRE

Annexe 28

Décret n° 84-635 du 16 juillet 1984 portant création de la réserve naturelle de la falaise du Cap-Romain (Calvados)

Le Premier ministre,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et le décret n° 77-1298 du 25 novembre 1977 pris pour son application ;

Vu les pièces afférentes à l'enquête publique relative au projet de classement en réserve naturelle de parties du territoire des communes de Saint-Aubin-sur-Mer et Bernières-sur-Mer, le rapport du commissaire enquêteur, celui du commissaire de la République du département du Calvados, les avis des conseils municipaux des communes intéressées, de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature, du conseil national de la protection de la nature et des ministres intéressés ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

CHAPITRE Ier

Création et délimitation de la réserve

Art. 1er. – Sont classées en réserve naturelle, sous la dénomination de réserve naturelle de la falaise du Cap-Romain (département du Calvados) :

1° Les parcelles ou parties de parcelles cadastrales ci-dessous désignées, sises sur le territoire des communes de Saint-Aubin-sur-Mer et Bernières-sur-Mer (Calvados), conformément au plan ci-annexé (1) :

a) Commune de Saint-Aubin-sur-Mer (section AB) :

Parcelle n° 45 : en totalité ;

Parcelle n° 4 : la partie Nord limitée au Sud par une ligne droite reliant son angle Nord-Est à un point situé sur la parcelle n° 3, à dix mètres au Sud de la rue du Castel (C.V.O. n° 8) ;

Parcelles n°s 2, 3, 41, 42, 43, 46, 58, 59 : la partie Nord sur une bande de quatre mètres à partir de la rue du Castel (C.V.O. n° 8) ;

b) Commune de Bernières-sur-Mer (section B 3) :

Parcelles n°s 630, 631, 635, 636, 640, 641, 910, 983, 1081, 1082, 1083, 1371, 1372, 1373, 1374, en totalité ;

Parcelle n° 1084 : à l'exclusion de la partie bâtie ;

Parcelles n°s 638, 643 : la partie Nord sur une bande de quatre mètres à partir de la route du Castel (C.V.O. n° 5) ;

Soit une superficie de 0,85 hectare ;

2° Les voiries communales suivantes :

Saint-Aubin-sur-Mer : C.V.O. n° 8 (rue du Castel) à l'extrémité du chemin des Mouliers ;

Bernières-sur-Mer : C.V.O. n° 5 depuis la limite communale jusqu'au droit de la limite Ouest de la parcelle 1081, section B 3.

3° La partie du domaine public maritime correspondant à une bande de 500 mètres de large vers la mer, à partir de la limite des hautes eaux, depuis l'extrémité de la digue ancienne de Saint-Aubin jusqu'au chemin perpendiculaire au rivage situé en limite de la parcelle 1081, section B 3 de la commune de Bernières, soit une superficie de 23 hectares environ.

CHAPITRE II

Réglementation de la réserve

Art. 2. – Afin de préserver l'intérêt géologique du site, il est interdit de prélever des matériaux sur le front de la falaise et sur l'estran sauf à des fins scientifiques. Les prélèvements devront faire l'objet d'une autorisation du commissaire de la République prise après avis du comité consultatif prévu à l'article 13 ci-dessous.

Art. 3. – Les travaux publics ou privés de nature à modifier l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits. Seuls pourront être autorisés par le commissaire de la République, après avis du comité consultatif, les travaux indispensables à la préservation du site, notamment les travaux de défense contre la mer.

Art. 4. – Toute activité industrielle, commerciale ou artisanale (exception faite de la pêche maritime exercée par les marins pêcheurs professionnels), toute activité de recherche ou d'exploitation minière, ainsi que la publicité, sont interdites.

Art. 5. – Il est interdit d'arracher, de couper ou de brler les végétaux, notamment ceux qui sont plantés sur le sommet de la falaise pour y fixer le sol.

Art. 6. – L'accès et la circulation du public au sommet et sur les flancs de la falaise sont interdits, sauf autorisation du commissaire de la République, à des fins d'observations scientifiques.

Toutefois, l'accès et la circulation des piétons demeurent autorisés sur la partie Ouest de la route du Castel (C.V.O. n° 5), sise dans la section B 3 de la commune de Bernières-sur-Mer, depuis l'extrémité Ouest de la réserve jusqu'au droit de la parcelle n° 640.

Demeure également autorisée la circulation des piétons sur l'estran.

Art. 7. – La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits dans la réserve.

Cette interdiction ne s'applique ni aux véhicules nécessaires à l'exercice de la pêche mentionné à l'article 4 du présent décret, ni aux véhicules des agents des services publics dans l'exercice de leurs fonctions, ni à ceux qui sont utilisés à l'occasion d'opérations de secours ou de sauvetage.

Art. 8. – Tout camping, quelle qu'en soit la forme, est interdit dans la réserve.

Art. 9. – Les activités de loisirs de nature à dégrader le milieu naturel, notamment le moto-cross, sont interdites.

Art. 10. – Il est interdit d'allumer ou d'entretenir du feu dans la réserve et d'y déposer tout produit ou matériau de nature à nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol ou du site.

Art. 11. – Il est interdit d'apposer des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public et à la signalisation de la réserve naturelle.

CHAPITRE III

Gestion de la réserve

Art. 12. – Le commissaire de la République, après consultation des conseils municipaux des communes intéressées, est habilité à confier, par voie de convention, la gestion de la réserve naturelle soit à une association régie par la loi du 1er juillet 1901, soit à un établissement public.

Art. 13. – Il est créé auprès du commissaire de la République un comité consultatif de la réserve.

Présidé par le commissaire de la République, ou par son représentant, ce comité comprend :

Des représentants des conseils municipaux des communes concernées ;

Des représentants des propriétaires ;

Des représentants des administrations concernées dont le délégué régional à l'architecture et à l'environnement ;

Des représentants des associations de protection de la nature ;

Des personnalités scientifiques qualifiées.

Les membres du comité consultatif sont nommés pour une durée de trois ans par le commissaire de la République. Le mandat des membres sortants peut être renouvelé.

Art. 14. – Le comité consultatif se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du commissaire de la République.

Il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application du présent décret.

Il peut faire procéder à des études scientifiques et solliciter ou recueillir tout avis de nature à assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Il est consulté par le commissaire de la République sur les demandes d'autorisation ou de dérogation prévues aux articles ci-dessus.

Art. 15. – Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1984.

PIERRE MAUROY

Par le Premier ministre :

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie,
HUGUETTE BOUCHARDEAU

(1) Le plan peut être consulté à la préfecture du Calvados.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentant une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par Décret Ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le Décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN006

Falaise du Cap Romain

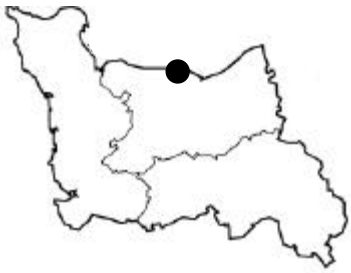

N° du site : **RN006**

Date de mise à jour **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Décret Ministériel
Date : **16 Juillet 1984**

Superficie : **25 ha**

Altitudes : **0 à 7 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Communes

Réglementation :

L'escalade frontale de la falaise, la circulation sur le haut de la falaise, l'arrachage des végétaux, le prélèvement de roches et fossiles et à plus forte raison les fouilles sont strictement interdits.
Si la pêche à pied, les promenades et jeux sur l'estran ainsi que l'observation des falaises sont libres sur le site de la Réserve Naturelle, il est toutefois recommandé de remettre en position les gros galets et dalles rocheuses soulevées pour pêcher et de ne pas les abandonner retournées.

Partenaires pour la gestion :

Centre Régional d'Etudes Cotières
Communes
Services de l'Etat
Riverains et principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :

14066 BERNIERES-SUR-MER
14562 SAINT-AUBIN-SUR-MER

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Particularité géologique de la Côte de Nacre, la falaise du Cap Romain est située à 18 km au nord-ouest de Caen. Haute de 6 à 7 m au maximum, elle s'étend sur environ 500 m de longueur à la limite des deux plages de St Aubin et de Bernières. Les premières maisons approchent à quelques mètres du rebord de cette falaise calcaire, qui domine le large platier rocheux des îles de Bernières. Le cap doit son nom aux traces d'occupations romaine et gallo-romaine découvertes à son voisinage (construction, monnaies...).

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
- La faune fossile :

L'intérêt paléontologique exceptionnel de la falaise du Cap Romain fut souligné dès le début du XIXème siècle (A. de Caumont, A. d'Orbigny). Entre l'extrêmité de la digue et le chemin des Mouliers, au niveau des calcaires de la partie moyenne de la falaise et plus localement sur l'estran, l'érosion naturelle a mis en évidence des récifs d'éponges fossiles jurassiques d'âge bathonien remarquablement conservés, avec leur faune d'accompagnement. Aplaties, lobées, contournées, en assiette, en coupe, empilées, juxtaposées, plus ou moins soudées, ces éponges qui vivaient dans une mer chaude montrent encore, au niveau des cassures, le réseau de leur squelette, et portent sur leurs faces des associations d'animaux encroûtants qui diffèrent dans leur composition. Entre les éponges, la gangue calcaire contient les vestiges des animaux qui vivaient au voisinage ou à l'abri des colonies : mollusques, oursins, brachiopodes et bryozoaires, soit une centaine d'espèces fossilisées. Emboîtées ou en relais, plusieurs générations de récifs se sont succédés jusqu'au moment où elles furent recouvertes, sous l'effet des courants, par un banc de sable coquiller formant actuellement un horizon calcaire. Avec l'apparition des éponges constructrices, leur conquête des fonds marins au Jurassique moyen et leur enfouissement sous les sables il y a 165 millions d'années, la falaise du Cap Romain expose aujourd'hui un événement éphémère de l'histoire géologique de la Normandie.
L'intérêt exceptionnel du site est renforcé par la possibilité d'y observer des phénomènes géologiques plus proches de nous dans le temps, à travers les dépôts quaternaires qu'elle expose.
Fortement érodée, la partie supérieure des calcaires à éponges supporte des graviers et galets marins au sein d'une couche grossière et ferrugineuse renfermant des témoins de la dernière glaciation : coquilles de mollusques qui vivaient dans des eaux plus froides que celles de la Manche actuelle, ossements de rhinocéros à poils longs et cloison nasale osseuse cotemporains des derniers mammouths.
Au dessus de ce niveau, le sommet de la falaise est composé de limons brunâtres, véritable poudre de roches déposée par le vent alors que les grands glaciers de la dernière glaciation quaternaire couvraient encore une partie de l'Angleterre. A la même époque, de gros blocs de grès et de granite d'un à plusieurs mètres cubes, sont venus s'échouer sur le platier rocheux, portés par des radeaux de glaces flottantes. Provenant en majorité de la côte du nord-Cotentin, plusieurs de ces blocs, localement appelés gas, sont encore visibles sur les plages à marée basse.
Référence unique pour les paléontologues, la falaise du Cap Romain, qui figure dans les guides spécialisés, est régulièrement visitée par des excursions régionales, nationales, voire internationales.

- La faune et la flore actuelles :

La faune et la flore ne présentent pas d'espèces différentes de celles qui peuplent le littoral voisin. Les étages classiques de végétation et d'animaux s'y retrouvent, avec toutefois une mention spéciale pour les espèces de vers, de bivalves (pholade dactyle, saxicave rugueux, gastrochène modioline) et d'éponges (clione jaune) qui jouent un rôle dans l'érosion du platier rocheux en perforant les roches et les coquilles calcaires.
Sur le plan ornithologique, le site acceuille pendant la période internuptiale de nombreux oiseaux, dont 51 espèces de passage (canards, huîtrier-pie, bernache cravant) et 19 espèces hivernantes (bécasseau variable, grand gravelot sur l'estran, macreuse noire, harle huppé plus au large).
Sur le domaine terrestre, soulignons le recensement de l'élyme des sables (Leymus arenarius), graminée fixatrice des sables dunaires qui bénéficie d'une protection au niveau national.

GESTION :

La gestion de la Réserve Naturelle de la falaise du Cap Romain est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Préfet du Calvados et réunissant tous les acteurs concernés. Par convention, le Préfet a délégué la gestion du site au Centre Régional d'Etudes Côtières, qui a disposé, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement.
Afin de stabiliser la partie haute de la falaise, la plantation d'arbustes (troënes, lyciets et argousiers) a été réalisée. L'instauration d'un système d'épis (enrochements) contribue également à limiter les actions érosives de la mer et de la fréquentation sur cette section du littoral.
Complétées par la mise en place de panneaux d'information à caractère pédagogique, des visites de groupe sont organisées pendant la saison estivale (juillet-août) par le Laboratoire de Géologie de l'Université de Caen et l'Office du Tourisme de Saint-Aubin-sur-Mer et permettent à tous d'apprécier la valeur géologique du site. Parallèlement, une exposition de panneaux photographiques est présentée au public dans les locaux de la Bibliothèque pour Tous à Saint-Aubin-sur-Mer.

Contact : Centre Régional d'Etudes Côtières (CREC), gestionnaire de la Réserve Naturelle, Station marine - Boulevard Charcot - 14530 Luc-sur-Mer - Tel. : 02 31 97 31 54.

Eléments de bibliographie

- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- Réserve Naturelle, Falaise du Cap Romain. Dépliant.
- RIOULT R. - Note de présentation de la Réserve Naturelle du Cap Romain. Université de Caen.

Annexe 30

Réserve Naturelle Nationale de la Falaise du Cap Romain

Département du Calvados

Convention de gestion 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

PREFECTURE DU CALVADOS

CONVENTION
FIXANT LES MODALITES DE GESTION
DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA FALAISE DU CAP ROMAIN

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 242-1 et suivants, et les articles R 332-1 à R332-29

VU le décret n° 84-635 du 16 juillet 1984 portant création de la réserve naturelle de la Falaise du Cap-Romain (Calvados)

VU l'avis du comité consultatif de la réserve naturelle, en date du 4 décembre 2007

VU la délibération du 17 décembre 2007 de la commune de Bernières-sur-Mer,
VU la délibération du 20 décembre 2007 de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer,

ENTRE

L'ETAT, représenté par le Préfet du Département du Calvados, ci-après désigné « Le Préfet » d'une part,

ET

L'association « Patrimoine Géologique de Normandie », association régie selon la Loi de 1901 siégeant à l'Université de Caen - Département des Sciences de la Terre - Esplanade de la Paix - 14032 CAEN CEDEX, représentée par son président, désignée ci-après « le gestionnaire » d'autre part,

il est convenu ce qui suit

NATURE DES MISSIONS RELEVANT DU GESTIONNAIRE — article 1

En application des dispositions de l'article R 332-20, le gestionnaire est chargé d'assurer, sous le contrôle du Préfet, conformément aux dispositions de la décision de classement, la conservation et le cas échéant, la restauration du patrimoine naturel de la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap-Romain. Cette responsabilité s'exerce dans le respect :

- de la réglementation en vigueur,
- des avis du comité consultatif de la réserve naturelle
- des avis du conseil scientifique de la réserve naturelle, en l'occurrence le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie.

Dans le cadre du plan de gestion arrêté, le gestionnaire développe des actions dans les 6 domaines d'activité prioritaires suivants définis par le ministère en charge de la protection de la nature (cf. annexe 1) :

A. surveillance du territoire et police de l'environnement
B. connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
C. interventions sur le patrimoine naturel
D. prestations de conseil, étude et ingénierie
E. création et entretien d'infrastructures d'accueil
F. management et soutien

Il peut également développer des actions complémentaires dans les domaines d'activité secondaires suivants :

G. participation à la recherche
H. production de supports de communication et de pédagogie
I. prestations d'accueil et d'animation

- A - Missions de surveillance du territoire et police de l'environnement : Dans les limites des moyens humains mis à sa disposition, le gestionnaire veillera particulièrement à la conservation du patrimoine et au respect de la réglementation sur le site. A ce titre, il est habilité à faire constater les infractions par les agents commissionnés à cet effet par l'autorité administrative. Cette mission peut être partagée avec des institutions ayant cette compétence, notamment la gendarmerie nationale.

- B - Mission de connaissance, de suivi continu du patrimoine naturel : Le gestionnaire réalisera les inventaires géologiques, faunistiques et floristiques nécessaires à la connaissance du site, dans le cadre du programme défini par le plan de gestion et le conseil scientifique de la réserve naturelle. Il mesurera les impacts des mesures de gestion mises en œuvre ainsi que ceux des activités humaines présentes sur la réserve naturelle. Dans ce cadre, il pourra en tant que de besoin commanditer les études appropriées, après avis du comité consultatif et du service technique de contrôle du Préfet (DIREN). Il a également en charge l'élaboration et l'actualisation d'une base de données de la réserve naturelle.

- C – Interventions sur le patrimoine naturel : Cette mission consiste à mettre en œuvre les travaux de génie écologique nécessaires à l'enrichissement du patrimoine naturel de la réserve naturelle et le cas échéant, à la reconquête du fonctionnement des éco-systèmes présents.

- D – Prestations de conseil, étude et ingénierie : La réserve naturelle de la Falaise du Cap-Romain dispose d'un premier plan de gestion approuvé par le Conseil National de la Protection de la Nature et le Préfet du Calvados pour la période 2005-2009. Le gestionnaire est chargé de la mise en œuvre des actions planifiées dans ce plan, dans les limites budgétaires accordées au site. Il assure également la coordination nécessaire ou la réalisation en régie :
  - de son évaluation quinquennale (scientifique, administrative et financière),
  - de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion (A. R332-21 et R 332-22 du code de l'environnement), selon le guide méthodologique retenu par le Ministère chargé de l'Environnement (Guide ATEN),

D'une manière générale, l'évaluation et la rédaction des nouveaux plans de gestion seront lancées la dernière année du plan en vigueur afin qu'aucune rupture n'intervienne entre les plans de gestion.

- E – Création et maintenance des infrastructures d'accueil : En l'état actuel de la maîtrise foncière, cette mission comporte la mise en place, la maintenance et l'entretien des infrastructures et des équipements d'accueil du public de la réserve naturelle, (sentiers, barrières, balisage et signalisation, équipements pédagogiques…) Ceux-ci sont réalisés dans le respect de la Charte signalétique des Réserves Naturelles Nationales.

  F – Management et soutien : Cette mission inclut l'ensemble des actions relatives à la gestion administrative (rapports d'activité, relations avec l'autorité de classement), sociale (gestion du personnel) et financière (élaboration et suivi du budget, recherche de financements complémentaires à ceux de l'Etat, rapports financiers) nécessaires au fonctionnement de la réserve naturelle. Elle comporte également tous les aspects liés aux demandes d'autorisations, leur présentation éventuelle devant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages. Ces demandes sont effectuées dans le respect des articles R 332-23 et suivants du Code de l'Environnement et de la réglementation spécifique à la réserve naturelle.

En application du plan de gestion approuvé, le gestionnaire assure les autres missions suivantes :

- G – Participation à la recherche : le gestionnaire peut, dans la limite des moyens humains mis à sa disposition, participer ou contribuer à des programmes de recherche, sur la base de protocoles limités dans le temps.

- H - Prestations d'accueil et de valorisation du site : Le gestionnaire veille à l'intégration de la réserve naturelle dans le tissu socio-économique local en privilégiant les relations avec les partenaires institutionnels (collectivités locales, usagers, propriétaires concernés) et en favorisant leur participation à la gestion du site. Il veille également à la bonne acceptation de l'espace protégé par l'accueil, l'information et la sensibilisation du public dans le respect des obligations de protection.

- I – Production de supports de communication et d'outils pédagogiques: le gestionnaire élabore tous documents nécessaires à la valorisation et à la compréhension du site, dans le cadre des actions d'animation organisées en direction du grand public et des scolaires.

MODALITES FINANCIERES — article 2

Ressources du gestionnaire — 2.1

Pour la réalisation des missions définies à l'article 1, le gestionnaire bénéficie de crédits de l'Etat (Ministère chargé de la protection de la nature) dont le montant est arrêté chaque année, sur la base du budget prévisionnel préparé par ses soins, dans les conditions fixées au paragraphe 2.2. ci-dessous.

Une convention financière annuelle est signée entre le gestionnaire et le Préfet de Région pour fixer ce montant et indiquer les modalités particulières de son versement. **3**

Afin d'optimiser et de développer l'activité de la réserve naturelle, il revient également au gestionnaire de rechercher des financements complémentaires (mécénat, collectivités locales) et de développer l'autofinancement, notamment pour développer les actions dans les domaines secondaires visés à l'article 1. A ce titre, le produit des animations réalisées par le personnel de la réserve naturelle est intégré dans le budget global de la réserve naturelle. Il en est de même des financements complémentaires obtenus.

Elaboration du budget - suivi budgétaire et financier de la gestion 2.2

Après une phase de « dialogue de gestion » menée en juin entre le Préfet (DIREN) et le gestionnaire, ce dernier lui transmet pour le **30 septembre** précédant l'exercice budgétaire au titre duquel il sollicite une subvention les documents suivants :

- un budget prévisionnel global pour l'année suivante incluant le montant de la subvention demandée au ministère chargé de la protection de la nature et tenant compte de la dotation courante « optimale » définie par l'Etat pour la RNN
- une description des objectifs et du programme annuel d'action entrant dans le cadre de la présente convention pour l'année suivante, présentée par domaine d'activité, et qui s'inscrivent dans le montant global de subvention
- un budget prévisionnel spécifique pour chacun de ces objectifs et actions

Ces documents sont soumis ensuite pour avis au comité consultatif de fin d'année.

Le Préfet (DIREN) examine et instruit ces propositions dans le cadre de la préparation du budget de ses services et du dialogue de gestion avec le Ministère chargé de la protection de la nature. Il notifie chaque année au gestionnaire scientifique, le montant de la subvention pour l'exercice budgétaire concerné.

Au plus tard le 31 mars suivant l'exercice budgétaire au titre duquel la subvention a été accordée, le gestionnaire transmet au préfet un compte de résultat et un compte de bilan (actif et passif) et leurs annexes, ainsi qu'un compte rendu financier détaillé d'utilisation des crédits (charges et produits) pour chacun des projets ou actions spécifiques, distinguant l'utilisation faite de la subvention de l'Etat des autres sources éventuelles de financement.

Le cas échéant, l'ensemble des documents budgétaires prend en compte les apports en nature et le bénévolat dont bénéficie le gestionnaire.

ANIMATION DES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES article 3

Le comité consultatif institué par le Préfet conformément aux articles R 332-15 et suivants est consulté sur le projet de plan de gestion et sur son application. Il examine les rapports annuels d'activités, les comptes financiers et les budgets prévisionnels susvisés ainsi que toutes les questions touchant à la réserve naturelle qui lui sont soumises par le Préfet. Il valide les propositions du gestionnaire concernant l'affectation des reliquats ou de l'autofinancement de la réserve naturelle à certaines opérations. Ce dernier contribue à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions et concourt à leur préparation et leur animation, sous l'autorité du Préfet.

Le gestionnaire est également assisté par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (C.S.R.P.N.) de Basse-Normandie qui a vocation à assurer la fonction de conseil scientifique des réserves naturelles de Basse-Normandie. Il prépare les dossiers à caractère scientifique nécessitant un avis spécifique du C.S.R.P.N. et lui présente également le plan de gestion pour avis préalable. 4

RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

article 4

Le gestionnaire affecte ou recrute le personnel nécessaire à l'exécution des missions prioritaires définies à l'article 1, dans la limite des ressources disponibles et avec l'accord du Préfet ou son représentant. Il tient à jour une liste des personnels travaillant pour la réserve et la communique aux services de l'administration concernés. Le gestionnaire assume la pleine responsabilité des autres recrutements, financés sur des ressources extérieures.

Le conservateur est désigné par le gestionnaire en accord avec le préfet. Il assure la gestion de la réserve et coordonne les interventions des différents partenaires dans le cadre de la gestion de la réserve. Il doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui permettant d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies à l'article 1.

Le gestionnaire rédige à l'attention du personnel salarié sur le budget de la réserve naturelle, une lettre de mission lui fixant ses objectifs, ses responsabilités et les délégations dont il dispose pour mettre en œuvre la gestion de la réserve. Conformément au référentiel « emplois et compétences » le personnel de la réserve recruté par le gestionnaire doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques approprié, et une aptitude relationnelle reconnue.

L'avis préalable du Préfet ou de son représentant (DIREN) est requis impérativement :

- pour tout recrutement de personnel dédié à la gestion du site. Celui-ci se fait après un appel à candidature et un entretien auprès d'un jury constitué de représentants du gestionnaire et de l'Etat.

- pour la définition du profil du poste recruté (niveau de recrutement, rémunération).

- pour toute évolution de l'ETPT dédié à la gestion du site.

- pour toute rupture du contrat de travail du personnel recruté sur le budget de la réserve naturelle.

Le gestionnaire veille à la formation continue des agents de la réserve afin qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions, notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) Il s'assure en particulier de la formation et du commissionnement du personnel nécessaire à l'exercice des missions de police et de surveillance du territoire de la réserve.

Les agents commissionnés portent obligatoirement la tenue vestimentaire des gestionnaires de réserves naturelles, agréée par le ministère chargé de la protection de la nature, permettant de les identifier dans le cadre de leurs missions.

Dispositions particulières

Au jour de la signature de la présente convention et en accord avec le Préfet :

- Le Ministère chargé de l'Environnement met à disposition du gestionnaire, des moyens de fonctionnement permettant l'équivalent d'un temps de travail salarié affecté à la gestion de la réserve naturelle de la Falaise du Cap-Romain représentant 0.5 ETPT.

DURÉE DE LA CONVENTION article 5

Les dispositions de la présente convention sont applicables à partir de la date de la signature pour une durée de 2 ans. A l'issue de ce délai, et dès lors que l'évaluation de l'actuel plan de gestion et la rédaction du nouveau plan de gestion seront réalisés, la convention sera renouvelée par avenant pour une période de 5 ans, en correspondance avec les objectifs de gestion du site pour les 5 prochaines années.

OBLIGATIONS DES CONTRACTANTS article 6

L'Etat représenté par le préfet s'engage, dans les limites des disponibilités budgétaires, à maintenir la dotation courante optimale de la réserve, en prenant en considération les priorités de l'article 1 et le contexte spécifique à la réserve.

Le gestionnaire s'engage à :

- élaborer les programmes d'actions pour l'année n et à les présenter au préfet avant le 30 novembre de l'année n -1 en vue de l'examen par le comité consultatif;
- élaborer un rapport d'activité annuel faisant apparaître notamment l'évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces et à le présenter au préfet avant le 1er novembre de l'année n en vue d'une restitution auprès du comité consultatif,
- fournir au préfet les bilans comptables de l'année écoulée avant le 31 mars de l'année suivante ainsi que le bilan financier correspondant ;
- fournir les données et rapports demandés directement par l'administration ou par l'intermédiaire de l'association « Réserves Naturelles de France » dans le cadre de la base ARENA.
- tenir à jour l'inventaire des biens meubles et immeubles, la liste des études et données, acquis avec les crédits de l'Etat dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle. L'inventaire précisera la nature des biens, leur date d'acquisition, leur coût, leur durée d'amortissement et leur localisation. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'acquisition ou du renouvellement de tout matériel et tenu à disposition du service technique de contrôle du préfet appuyé par le directeur régional de l'environnement.

Le gestionnaire produit au plus tard le 31 décembre de chaque année, les documents suivants :

- les changements de personnes chargées de son administration ou de sa direction ;
- le changement d'adresse de son siège social ;
- les modifications apportées à ses statuts.

Tout document ou support de communication de la réserve fait apparaître le nom du gestionnaire et de ses partenaires financiers, le cas échéant, dans le respect de la charte graphique des réserves naturelles.

RÉSILIATION DE LA CONVENTION — article 7

La convention peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties, présentée au moins six mois à l'avance.

En cas de manquement grave du gestionnaire aux obligations de la présente convention, le préfet peut la résilier sans délai.

En cas de changement de gestionnaire, la question de la reprise éventuelle du personnel est réglée conformément aux dispositions du code du travail applicables à la date de ce changement.

L'ensemble des biens meubles et immeubles, les études et données, acquis avec les crédits de l'Etat par le gestionnaire pour l'exécution de la convention, ainsi que les crédits non utilisés (notamment les provisions aux amortissements) sont mis à disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné par le préfet sans qu'il puisse en modifier l'affectation. A cet effet, un état de l'actif sera établi de façon contradictoire entre le gestionnaire et l'Etat, le cas échéant.

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION — article 8

La direction régionale de l'environnement apporte un appui technique au préfet sur les dossiers intéressant la gestion de la réserve naturelle. Elle fait partie notamment du comité consultatif et du jury constitué pour le recrutement du personnel. Son avis doit être joint à tous les dossiers transmis au ministre chargé de la protection de la nature.

RÈGLEMENT DES CONFLITS — article 9

Les litiges éventuels entre les deux parties signataires de la présente convention, qui ne pourraient faire l'objet d'un règlement amiable, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de CAEN

DISPOSITION FINALE — article 10

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; elle comprend 10 articles, et est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Le Président de L'Association
« Patrimoine Géologique de Normandie »,

Jacques AVOINE

Le Préfet du CALVADOS,

Fait à CAEN, le

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU CALVADOS

CONVENTION DU 9 MAI 2008
FIXANT LES MODALITES DE GESTION
DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE
DE LA FALAISE DU CAP ROMAIN

AVENANT N°1

Vu l'avis exprimé par M. le Directeur Régional de l'Environnement, du Logement et de l'Aménagement,

Article 1 : l'article 4 "Recrutement et formation du personnel" de la convention du 9 mai 2008, établie entre le Président de l'association "Patrimoine Géologique de Normandie" et le Préfet du Calvados fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Falaise du Cap Romain, est modifié comme suit :

Paragraphe "Dispositions particulières"

Le Ministère chargé de l'Environnement met à disposition du gestionnaire des moyens de fonctionnement permettant l'équivalent d'un temps de travail salarié affecté à la gestion de la réserve naturelle de la falaise du Cap Romain, représentant un 0,8 ETPT;

Ces moyens sont affectés au financement d'un poste de conservateur (trice) conforme au référentiel "emplois et compétences" de la charte des personnels des Réserves naturelles, chargé (e) d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies à l'article 1 de la présente convention.

Article 2 : Le reste demeure inchangé.

Fait à CAEN, le 24 JUIN 2010

Le Président de l'association
"Patrimoine Géologique de Normandie"

Jacques AVOINE

Le Préfet du Calvados

Christian LEYRIT

Extrait du cadastre des communes de Bernières-sur-Mer et de Saint-Aubin-sur-Mer

Source : géoservices du Conseil général du Calvados

Section AE sur Bernières-sur-Mer :

Section AC sur Saint-Aubin-sur-Mer :

Réserve Naturelle
FALAISE DU CAP-ROMAIN

Liste des propriétaires sur la réserve naturelle en 2012

Commune de Bernières-sur-Mer

Parcelles (cadastre 2005, section AE)	**Propriétaires**	**Années d'acquisition**
33, 34	Commune de Bernières-sur-Mer	
41	Conseil général du Calvados	18/01/2011
42	M. et Mme BEUQUE Claude	
43	Syndicat de la rue de la Falaise	
46	M. et Mme MERY Jean-Claude	
47	M. BENOIST Michel	…
50	M. et Mme BEUNECHE Alain	
51	M. et Mme AUBERT Jacques	
54	Famille PAILLARD	
55	M. RENOUF Michel	
57*, 58	Mme THORIN-HAZENBERG	
59	Conseil général du Calvados	août-05
60*	Réseau Ferré de France	

** parcelles grevées au nord*

Commune de Saint-Aubin-sur-Mer

Parcelles (cadastre 2005, section AC)	**Propriétaires**	**Années d'acquisition**
450	Mme DU BOIS DE COURVAL	1986
1*, 451	Mme LEPLANQUOIS Laurence	1996
452	M. HUG Michel et Mme MICHAUD Danielle	1986
2*	M. BOISJOLY Pierre et Mme CHERBONNIER Edith	1993
3*	SCI LA VILLA ROMAINE	2003
465, 4*	M. DE BOUARD DE LAFOREST Bruno et Mme BOUILLET Catherine	2008
397*	M. DE BOUARD DE LAFOREST Hugo	2008
396*	M. SCHINKE Jürgen et Mme KUPPERS Irene	
6*	Mme NAVARRE Renée	1987
7*	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	

** parcelles grevées au nord*

Annexe 33

Réserve Naturelle
FALAISE DU CAP-ROMAIN

CONVENTION DE GESTION

Convention relative à l'entretien des terrains en sommet de falaise sur la Réserve Naturelle Falaise du Cap Romain

entre **M. Michel BENOIST**, bénéficiaire d'un bail sur la parcelle AE47, située en sommet de falaise sur la commune de Bernières-sur-Mer et incluse dans le périmètre de la réserve naturelle,

et l'**Association Patrimoine Géologique de Normandie** (APGN), gestionnaire de la Réserve Naturelle Falaise du Cap Romain, sise à l'Université de Caen, esplanade de la Paix.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'entretien de la parcelle AE47 par le gestionnaire. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de sa mission d'intervention sur le patrimoine naturel, qui consiste à mettre en œuvre les travaux de génie écologique nécessaires à l'enrichissement du patrimoine naturel et le cas échéant, à la reconquête du fonctionnement des écosystèmes présents.

2. Prestataire

Les travaux d'entretien seront assurés par l'association d'insertion AIRE Environnement, localisée à Lion-sur-Mer.

3. Modalités d'intervention

Selon les préconisations du comité consultatif de la réserve naturelle, les pelouses seront fauchées deux fois par an, en avril et en septembre. La taille des arbustes est prévue entre le 15 mars et le 15 avril. Les déchets verts seront exportés en fin de chantier par le prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

4. Matériel utilisé

Le prestataire utilise des outils conformes aux préconisations du gestionnaire (débroussailleuse, tondeuse, cisaille...), à l'exclusion de tout engin autotracté.

5. Engagement des parties

Le gestionnaire s'engage à suivre les travaux et à veiller à leur bon déroulement. Le bénéficiaire du bail s'engage à ne pas tondre les pelouses, ni tailler les arbustes pendant la durée de la convention.

6. Responsabilités

Les interventions du prestataire seront réalisées sous la responsabilité du gestionnaire.

7. Coût des travaux

Les travaux d'entretien de la réserve naturelle seront pris en charge par le gestionnaire dans le cadre de la subvention versée par le ministère chargé de l'environnement, selon les termes de la convention financière annuelle.

8. Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2012 et reconduite tacitement chaque année.

9. Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.
La convention peut être résiliée à la demande de l'une des parties. La résiliation sera alors notifiée à l'autre partie par courrier en recommandé.

10. Litiges

Les litiges éventuels seront portés devant la juridiction compétente dont dépend le siège de l'association gestionnaire.

11. Disposition finale

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à Luc-sur-Mer le 2 avril 2012

Le bénéficiaire du bail	Le président de l'APGN
M. Michel BENOIST	M. Jacques AVOINE

Annexe 34

Réserve Naturelle
FALAISE DU CAP-ROMAIN

CONVENTION DE GESTION

Convention de gestion relative à l'entretien des terrains en sommet de falaise sur la RNN Falaise du Cap Romain

entre

M. RENOUF Michel....., propriétaire(s) de la parcelle AE 55

et

l'**Association Patrimoine Géologique de Normandie** (APGN), gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale Falaise du Cap Romain, sise à l'Université de Caen, esplanade de la Paix.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'entretien de la parcelle AE 55.

2. Prestataire

Les travaux d'entretien seront assurés par l'association d'insertion AIRE Environnement, localisée à Lion-sur-Mer.

3. Modalités d'intervention

Selon les préconisations du comité consultatif de la réserve naturelle, les pelouses seront fauchées deux fois par an, en avril et en septembre. La taille des arbustes est prévue entre le 15 mars et le 15 avril. Les déchets verts seront exportés en fin de chantier par le prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

4. Matériel utilisé

Le prestataire utilise des outils conformes aux préconisations du gestionnaire (débroussailleuse, tondeuse, cisaille...) à l'exclusion de tout engin autotracté.

5. Engagement des parties

Le gestionnaire s'engage à suivre les travaux et à veiller à leur bon déroulement. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de sa mission d'intervention sur le patrimoine naturel, qui consiste à mettre en œuvre les travaux de génie écologique nécessaires à l'enrichissement

du patrimoine naturel et le cas échéant, à la reconquête du fonctionnement des écosystèmes présents.

Le propriétaire s'engage à ne pas tondre les pelouses, ni tailler les arbustes pendant la durée de la convention.

6. Responsabilités

Les interventions du prestataire seront réalisées sous la responsabilité du gestionnaire.

7. Coût des travaux

Les travaux d'entretien de la réserve naturelle seront pris en charge par le gestionnaire dans le cadre de la subvention versée par le ministère chargé de l'environnement selon les termes de la convention financière annuelle.

8. Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2012 et reconduite tacitement chaque année.

9. Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.

La convention peut être résiliée à la demande de l'une des parties. La résiliation sera alors notifiée à l'autre partie par courrier en recommandé.

10. Litiges

Les litiges éventuels seront traités par le tribunal compétent dont dépend le siège de l'association gestionnaire.

11. Disposition finale

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à Bernières/Mer le 20/08/2012

Le propriétaire

Le président de l'APGN
Jacques AVOINE

Annexe 35

Réserve Naturelle
FALAISE DU CAP-ROMAIN

Document en attente de validation par le comité consultatif

CONVENTION DE GESTION

Convention de gestion relative à l'entretien des terrains en sommet de falaise sur la RNN Falaise du Cap Romain

entre

M.me Willy THORIN-HAZELBERG....., propriétaire de la parcelle AE 58

et

l'**Association Patrimoine Géologique de Normandie** (APGN), gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale Falaise du Cap Romain, sise à l'Université de Caen, esplanade de la Paix.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'entretien de la parcelle AE 58.

2. Prestataire

Les travaux d'entretien seront assurés par l'association d'insertion AIRE Environnement, localisée à Lion-sur-Mer.

3. Modalités d'intervention

Selon les préconisations du comité consultatif de la réserve naturelle, les pelouses seront fauchées deux fois par an, en avril et en septembre. La taille des arbustes est prévue entre le ~~15 mars~~ 30 NOVEMBRE et le ~~15 avril~~ 1 MARS. Les déchets verts seront exportés en fin de chantier par le prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

4. Matériel utilisé

Le prestataire utilise des outils conformes aux préconisations du gestionnaire (débroussailleuse, tondeuse, cisaille…) à l'exclusion de tout engin autotracté.

5. Engagement des parties

Le gestionnaire s'engage à suivre les travaux et à veiller à leur bon déroulement. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de sa mission d'intervention sur le patrimoine naturel, qui consiste à mettre en œuvre les travaux de génie écologique nécessaires à l'enrichissement

du patrimoine naturel et le cas échéant, à la reconquête du fonctionnement des écosystèmes présents.

Le propriétaire s'engage à ne pas tondre les pelouses, ni tailler les arbustes pendant la durée de la convention.

6. Responsabilités

Les interventions du prestataire seront réalisées sous la responsabilité du gestionnaire.

7. Coût des travaux

Les travaux d'entretien de la réserve naturelle seront pris en charge par le gestionnaire dans le cadre de la subvention versée par le ministère chargé de l'environnement selon les termes de la convention financière annuelle.

8. Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2012 et reconduite tacitement chaque année.

9. Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.

La convention peut être résiliée à la demande de l'une des parties. La résiliation sera alors notifiée à l'autre partie par courrier en recommandé.

10. Litiges

Les litiges éventuels seront traités par le tribunal compétent dont dépend le siège de l'association gestionnaire.

11. Disposition finale

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à Rennes sur mer le 28/08/2012

Le propriétaire	Le président de l'APGN Jacques AVOINE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement
et du développement durable

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU les dispositions du code de l'environnement relatif aux réserves naturelles et notamment ses articles R332-15 et R332-16 ;

VU le décret n°84-635 du 16 juillet 1984 portant création de la réserve naturelle nationale de la Falaise du Cap Romain (Calvados) ;

CONSIDERANT que le mandat des membres du comité consultatif de la réserve naturelle de la Falaise du Cap Romain, désignés par arrêté préfectoral du 15 novembre 2006 est parvenu à expiration le 15 novembre 2009 et qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition de cette instance ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

ARRÊTE

Article 1er – La composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la Falaise du Cap Romain est renouvelée ainsi qu'il suit :

M. le Préfet du Calvados ou son représentant, président

1°) Représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat
- M. le directeur régional de l'environnement de Basse-Normandie ou son représentant
- M. le chef du service eau et biodiversité de la direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie ou son représentant
- Mme la directrice départementale de l'équipement et de l'agriculture du Calvados ou son représentant
- M. le directeur départemental des affaires maritimes ou son représentant

2°) Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements,
- Mme le conseiller général du canton de Douvres-la-Délivrande
- M. le maire de Saint-Aubin-sur-Mer ou son représentant
- Mme le maire de Bernières-sur-Mer ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes « Cœur de Nacre » ou son représentant
- Mme la directrice de l'environnement et du développement durable du Conseil Régional de Basse-Normandie ou son représentant

.../...

3°) Représentants des propriétaires et usagers
- Mme le président du Conseil Général du Calvados, ou son représentant
- Mme Béatrice FELTZ, représentante des propriétaires de la commune de Bernières-sur-Mer
- M. le président de l'association patrimoine géologique de Normandie ou son représentant
- M. le directeur du centre régional d'études côtières ou son représentant

4°) Personnes qualifiées et représentants d'associations agréées
- Mme Christiane GARDOU, botaniste
- M. Olivier DUGUÉ, géologue
- M. le directeur du département des sciences de la terre de l'université de Caen ou son représentant
- M. le directeur du groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux ou son représentant

Article 2 – Les membres du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la Falaise du Cap Romain sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté, leur mandat étant renouvelable.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur régional de l'environnement de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Calvados.

Fait à CAEN, le 25 NOV. 2009

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Laurent de GALARD

Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres (SCAP) en Basse-Normandie

Propositions de Projets Potentiellement Éligibles (PPE)

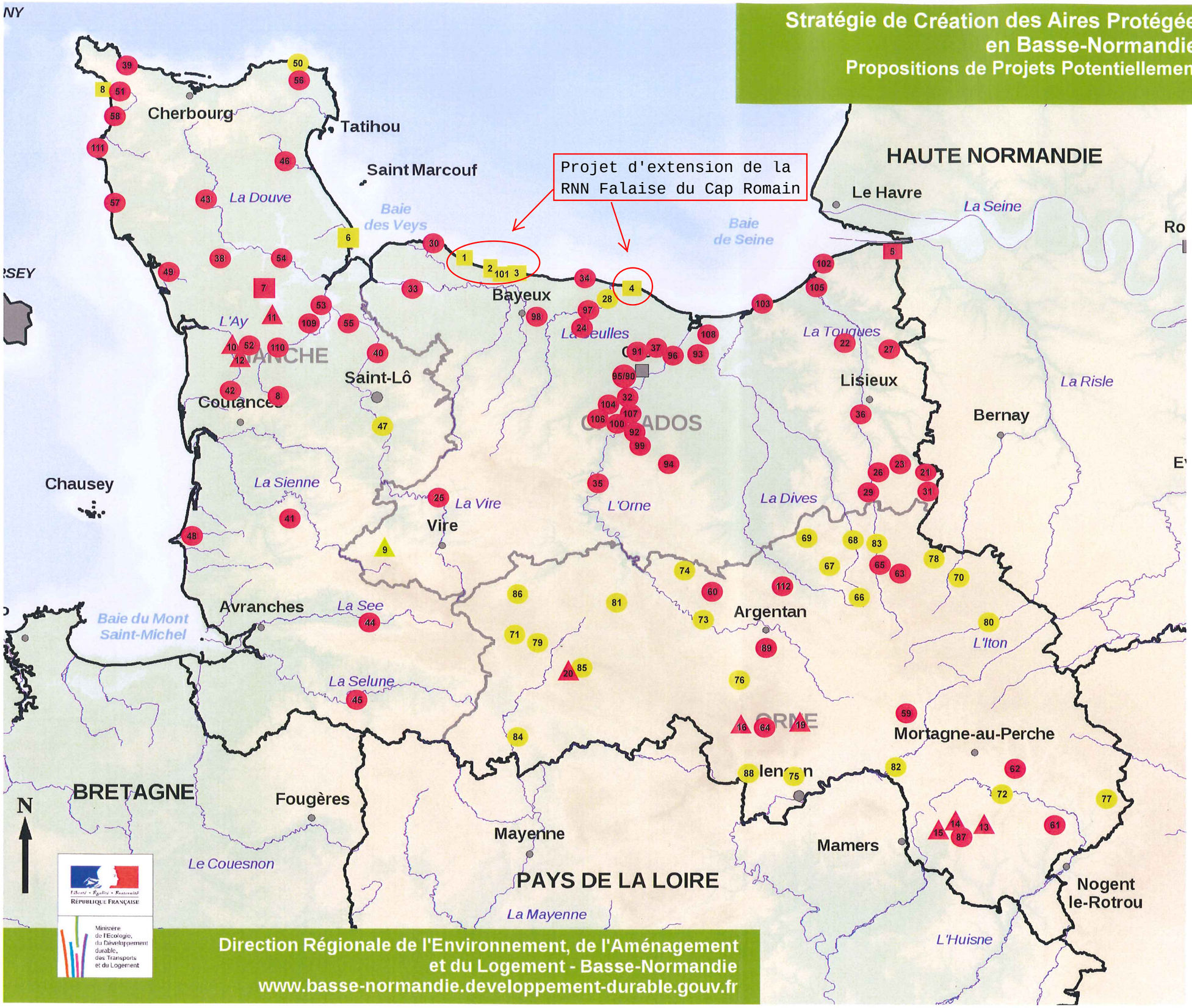

Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres (SCAP)

Comité de pilotage du 5 mars 2012

Annexe 37

Projets Potentiellement Éligibles (PPE) par priorité

Outils de protection	Priorité	N° Série	Intitulé du site		Réf. carte
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Réserve Naturelle Régionale (RNR)	1	1	Extension de la RNN Falaise de Cap Romain	Falaises du Bessin – Secteur Est	1
				Bajocien	2
				Falaises de Longues-sur mer	3
				Falaises des Confessionaux (Luc-sur-mer)	4
				Falaises d'Arromanches	101
	1	2	RNR	Secteur des Alluvions (Rivière-Saint-Sauveur, Ablon)	5
	1	3	Extension RNN de Beauguillot		6
	1	4	RNN	Tourbière de Baupte et marais périphériques : Mesnil, Bauptois	7
	1	5	Extension de la RNN de la mare de Vauville		8
Réserve Biologique Dirigée (RBD) et Réserve Biologique Intégrale (RBI)	1	6	Forêt Domaniale de Saint-Sever		9
	1	7	Landes de Lessay	Forêt de Créances	10
	1			Lande boisée de Saint-Patrice-de-Claids	11
	1			Landes boisées de La Feuillie	12
	1	8	Forêt d'Ecouves	Bois de Goult + RBI d'Ecouves	16
				Sites tourbeux des Petits-Ponts Besnard et autres sites ponctuels forestiers	19
	1	9	Forêt d'Andaines		20
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et /ou Arrêté de Préfectoral de Protection d'Habitat (APPH)	1	10	La Vire et ses affluents (Calvados et Manche)		25
	1	11	Falaises du Bessin – Secteur Ouest		30
	1	12	Vallée de la Touques et ses affluents (Orne et Calvados)		36
	1	13	Abords des Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie		38
	1	14	Sites à Chauve-souris (Castel-Vendon et Géotope de la Carrière Charlemagne)		39
	1	15	Cours d'eau	La Douve et ses affluents (le Merderet, la Scye et la Taute)	43
	1	16	Dunes du Val-de-Saire – Landes de Vauville (La Grande Vallée) Marais du Val-de-Saire - Massif dunaire de Baubigny / Hatainville - Massif dunaire de Biville, Vasteville et Héauville		50
	1	17	Coteaux calcaires de Basse-Normandie	Coteau de la butte de Courmesnil	66
				Coteau de la Frênée (Ommeel)	67
				Coteau et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny, Airel	40
				Coteau des Champs-Genêts (Aubry-le-Panthou)	68
				Prairies et friches des Quatre Favrils (Saint-gervais-des-Sablons)	69
	1	18	Cours d'eau	La Rouvre	81
	1		Cours d'eau	Le Sarthon	88
	1	19	Cours d'eau	Vallée de la Touques et ses affluents	83
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et/ou d'Habitats (sites Natura 2000)	2	20	Sites à Chauve-souris	Cavité du bois de la Cuve	27
				Anciennes carrières de la Folletière-Abenon	31
				Anciennes carrières d'Orbec	21
				Anciennes carrières de Beaufour-Druval	22
				Ancienne carrière de la Cressonière	23
				Anciennes carrières de la Vallée de la Mue	24
				Cavité de la Morinnière	26
				Anciennes champignonnières de la Petite Hayes	59
				Anciennes carrières souterraines d'Habloville	60
				Carrière de la Mansonnière	61
				Carrière de Loisail	62
				Cavités du Sap-Mesle	63
				Cavités de la cour des carrières	65
	2	21	Bassin versant de l'Orne (Marais de Fleury-sur-Orne et berges de l'Orne - Vallée de l'Orne et ses affluents - Vallée du Dan - Marais de Grogny)		32 35 37 89
	2	22	Cours d'eau côtiers de la Manche	La Sienne et ses affluents (l'Airou et la Bérance)	41
				L'Ay	42
				La Sélune et ses affluents	45
				La Sinope	46
				La Sée et ses affluents	44
				Le Boscq	48
	2	23	Dunes et landes de la Manche, (Saint-Rémy-des-Landes (Mielles d'Allone) Landes et tourbières du sud de l'aérodrome (Lande du Camp)		49

Outils de protection	Priorité	N° Série	Intitulé du site		Réf. carte
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et/ou d'Habitats (sites Natura 2000)	2	24	Marais du Cotentin	Basse vallée de la Taute	53
				Confluence de la Douve et de la Sèves (Marais du Rivage, canal des espagnols, Ponts-Douve)	54
				Marais du canal Vire-Taute (Grand-Mont, Penême)	55
				Marais de l'Aure	33
	2	25	Clairière de Goult (La Lande de Goult)		64
	2	26	Cours d'eau de l'Orne	Hauts-bassins de la Monne et de la Charentonne	70
				La Guiel	78
				La Risle	80
				L'Egrenne	71
				L'Huisne	72
				La Baize	74
				La Briante	75
				La Cance	76
				La Corbionne	77
				La Halouze	79
				La Sarthe	82
				La Varenne	84
				La Mousse	85
				Le Noireau	86
				Le ruisseau de Margobia	87
Arrêté Préfectoral de Protection de Géotope (APPG)	2	27	Sites géologiques de Basse-Normandie	Bathonien de Blainville-sur-Orne	91
				Carrière de la Roche-Blain	92
				Carrière de Touffréville	93
				Carrière des Aucrais	94
				Carrières de pierre de Caen	95
				Carrières de Ranville	96
				Carrières de Reviers	97
				Carrières des sables de Saint-Vigor	98
				Discordance de Jacobmesnil	99
				Double discordance et schistes à trilobites	100
				Falaises des Roches Noires	102
				Falaises des Vaches Noires	103
				Jurassique fossilifère de la Carrière Guérin	104
				Récifs du Mont-Canisy	105
				Stromatolithes de Clinchamps	106
				Bathonien de la Basse-Ecarde	107
				Tillites et graptolites de Feuguerolles	108
				Faluns de Saint-Georges-de-Bohon	109
				Sables pléistocènes de Saint-Sébastien-de-Raids	110
				Auréole métamorphique du massif granitique de Flamanville	111
				Carrières autour de Villedieu-les-Bailleuls	112
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	2	28	Forêt de Bellême	Etang de la herse et ruisseau de Margobia	13
				Tête de bassin-versant du Rau, du Chêne Galon	14
				Zone humide de l'Hôtel aux Francs	15
APP Biotope	2	29	Coteaux calcaires et basse vallée de la Seulles – Marais de Ver-sur-mer / Graye		28 34

Barge à queue noire + sarcelle © M. Collard

Falaises des Vaches Noires Callovo-Oxfordien, Albien, Cénomanien © APGN

La rouvre au pied de la roche d'Oëtre © DREAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie

www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr